



RAPPORT d'activité

2014

Syndicat mixte de la Puisaye

Bois des Vaunottes - 89170 RONCHERES

Tél. 03 86 74 28 70 - Fax 03 86 74 28 74 - Mèl : contact@smpuisaye.fr

www.smpuisaye.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	4
PRESENTATION GENERALE.....	4
LE SYNDICAT.....	4
Statuts et compétences	4
Fonctionnement.....	4
LE TERRITOIRE	5
Les collectivités adhérentes.....	6
Les instances de décisions	6
Financement du service	6
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	7
L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DECHETS	7
Une organisation multifilières	7
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	8
Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets.....	8
Dispositif de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets	8
La collecte des ordures ménagères résiduelles	8
La collecte des biodéchets	9
Les composteurs individuels.....	10
La fréquence des collectes.....	10
Les jours de collecte.....	11
Le contrôle de la qualité	11
Les siriels	12
Les pénalités au collecteur.....	12
Evolution des tonnages collectés en PAP	12
LA COLLECTE SELECTIVE.....	13
Le parc de points d'apport volontaire (PAV)	13
Exploitation des PAV	13
Les circuits de collecte	13
Evolution de la collecte sélective	14
Les performances.....	15
Les caractérisations et les refus du centre de tri	15
LES DECHETTERIES.....	15
Dix sites	15
Le zonage des déchetteries.....	16
Population desservie au 1 ^{er} janvier 2014.....	16
La mise en réseau des déchetteries.....	17
Marquage des bennes et renouvellement des panneaux de signalétique.....	17
La fréquentation	17
Les tonnages	18
Les déchets acceptés	19
Les déchets interdits	19
Les apports en déchetteries par type de déchets.....	19
Les filières	20
Récupération et effractions	20

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	21
L'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux).....	21
Travaux lixiviats.....	22
Le centre de compostage.....	22
La valorisation des biodéchets et des déchets verts	23
La redistribution du compost.....	24
L'installation de stockage des déchets inertes	24
La valorisation des emballages, du papier et du verre	25
EN RESUME	26
LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT	26
LES TONNAGES	27
Les tonnages collectés en 2014	27
Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets	27
Les tonnages traités en 2014	28
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION.....	29
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	29
La communication orale	29
La communication écrite	33
LES INDICATEURS FINANCIERS	34
Les principales sources de financement	34
La responsabilité élargie au producteur(REP) et les éco-organismes.....	35
Le budget	36
LES ANNEXES	37
ANNEXE I La composition du Comité syndical	37
ANNEXE II La composition du bureau	37
ANNEXE III Le personnel	38
ANNEXE IV Stock des équipements	38
ANNEXE V Les marchés et leurs échéances	39
ANNEXE VI Lexique	39

INTRODUCTION

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 impose au Syndicat mixte de la Puisaye de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets que lui ont transférés les communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est dressé pour l'ensemble des communautés de communes pour lesquelles le Syndicat mixte de la Puisaye exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et est présenté en Comité syndical « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à la disposition du public et transmis aux collectivités concernées pour présentation à leur conseil communautaire.

PRESENTATION GENERALE

LE SYNDICAT

Le Syndicat mixte de la Puisaye (SMP) a pour objectif de mettre en œuvre une gestion globale et moderne des déchets ménagers, dans le respect de l'environnement et en conformité avec la réglementation en vigueur.

STATUTS ET COMPETENCES

Le SMP est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 4 communautés de communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Il s'agit de :

- la gestion des équipements à biodéchets (bacs, bioeaux, composteurs) et de collecte en apport volontaire (colonnes de tri).
- la collecte des déchets ménagers, biodéchets et des recyclables.
- le transfert de déchets collectés vers les différents équipements de traitement.
- le traitement des déchets.
- la gestion et l'exploitation des déchetteries.
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des différents publics.

FONCTIONNEMENT

Le Syndicat fait appel à des prestataires privés pour les collectes (ordures ménagères, biodéchets, points d'apport volontaire, bennes de déchetteries).

Le traitement est assuré en régie directe par le Syndicat, propriétaire d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'un centre de compostage sur le site de Ronchères.

L'ISDND accueille :

- les ordures ménagères du territoire.
- les encombrants issus des dix déchetteries du Syndicat.
- les refus de tri des biodéchets.
- les refus de tri des points d'apport volontaire.

Le centre de compostage accueille :

- les biodéchets du territoire.
- les déchets verts issus des dix déchetteries du Syndicat.

La gestion et l'exploitation des déchetteries sont également en régie directe.

Dates clés

1979

Création du Syndicat mixte de la Puisaye, afin de traiter les ordures ménagères du territoire

1987

Obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter le centre de stockage et mise en exploitation du site

1997

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (points recyclage)

2001

Ouverture du centre de compostage et collecte en porte à porte des biodéchets.

2006

Nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter le Centre de Stockage de déchets jusqu'au 15 juillet 2029.

2011

Optimisation du centre de compostage

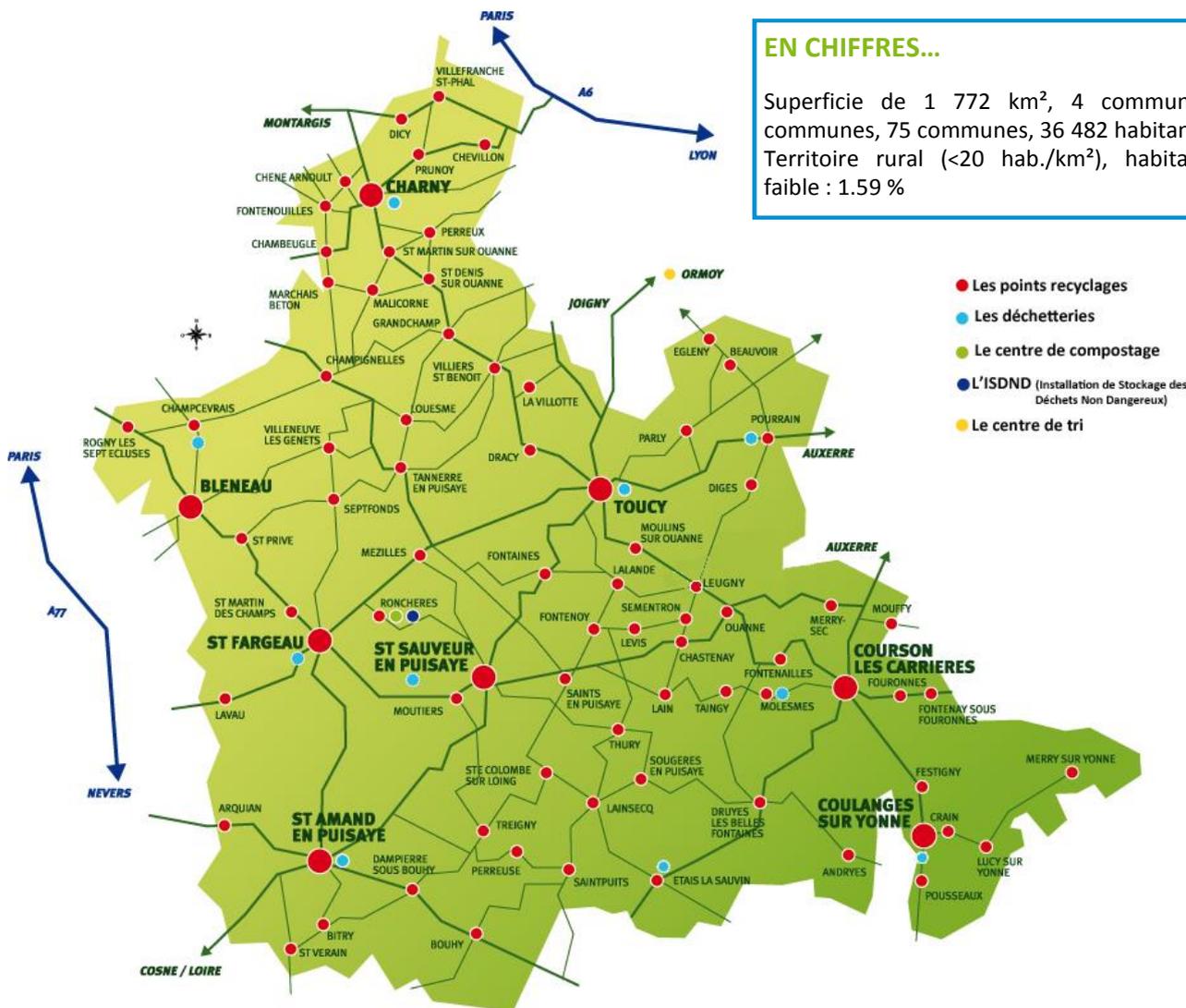
2012

Transfert de compétence de la collecte des ordures ménagères et ouverture de 2 nouvelles déchetteries.

LE TERRITOIRE

EN CHIFFRES...

Superficie de 1 772 km², 4 communautés de communes, 75 communes, 36 482 habitants. Territoire rural (<20 hab./km²), habitat vertical faible : 1.59 %



LES COLLECTIVITES ADHERENTES

Collectivités adhérentes	Nbre de communes	Population	Part de la pop. / pop. totale
CC Coeur de Puisaye	24	16 950	46,46 %
CC Forterre Val d'Yonne	19	5 250	14,39 %
CC de l'Orée de Puisaye	14	5 179	14,20 %
CC des Portes de Puisaye Forterre	18	9 103	24,95 %
TOTAL <i>sans double compte</i>	75	36 482	

LES INSTANCES DE DECISIONS

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les collectivités adhérentes et par un Bureau, émanation du Comité syndical.

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 42 membres, 30 titulaires et 12 suppléants (cf. annexe I), élus par les communautés de communes.

Le Comité syndical est renouvelé après chaque scrutin municipal et pour un mandat de même durée.

Le rôle du Comité syndical s'exprime à différents niveaux :

- politique : il élit ses représentants au Bureau ; décide des évolutions statutaires et des axes de politique générale.
- budgétaire : il vote les budgets et les comptes administratifs, fixe les participations des tiers ou des collectivités.

Le Bureau

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constitue, le Bureau. Il est constitué du Président, de 3 Vice-Présidents et de 11 membres (cf. annexe II). Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire.

Il prend toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du Syndicat, à l'exclusion des prérogatives revenant de droit au Comité syndical et prépare les décisions stratégiques.

La Présidence

Elu par le Comité syndical, le Président exerce le pouvoir exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il représente le Syndicat en justice après habilitation du Comité syndical. Il est assisté dans ses tâches par les Vice-Présidents.

FINANCEMENT DU SERVICE

Les principales ressources du Syndicat mixte de la Puisaye sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les collectivités (taxe ou redevance d'élimination des ordures ménagères).

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES BIODECHETS

L'exécution du service de collecte des ordures ménagères et des biodéchets est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public, à un opérateur privé.

L'échéance du marché actuel, réalisé par la société SITA, arrivant à terme au 1^{er} octobre 2014, le Syndicat mixte de la Puisaye a lancé des réunions de concertation avec les communautés de communes et les communes. 11 réunions ont été organisées de juillet 2013 à février 2014 afin de recenser les besoins réels des collectivités et préparer au mieux le cahier des charges du nouveau marché de collecte.

Lors des rencontres avec les communes, un état des lieux, le plus complet possible, a été défini : identification des gros producteurs (maisons de retraite, équipements ou manifestations touristiques, nouvelles entreprises...), les projets de création de nouveaux lotissements, les points singuliers connus : ponts limités en tonnages, voies dégradées prématurément par la circulation des bennes et les zones de collectes dangereuses (camion stationnant dans un virage pour effectuer la collecte, marches arrière...).

Cet état des lieux a permis de définir la nature de la prestation que le Syndicat a transposée dans le marché de collecte des ordures ménagères.

En juillet, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés était lancé. En septembre, le marché était classé sans suite pour motifs économiques.

Une réflexion s'est alors engagée avec les communes et les gros producteurs concernés par une collecte bihebdomadaire. Le Syndicat a rencontré plus d'une vingtaine d'entreprises ou établissements publics. Un diagnostic technique et une aide en communication (formation du personnel, édition d'affiches...) ont été proposés aux établissements afin de les aider à s'organiser au mieux avec une seule collecte par semaine.

En fin d'année, un nouveau cahier des charges a été défini avec de nouveaux scénarios afin de limiter la charge financière. Le contrat actuel a été prolongé au 28 février 2015 et un nouveau marché a été lancé.

DISPOSITIF DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES BIODECHETS

La collecte est organisée en porte à porte et en deux flux :

- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et déchets assimilés
- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets).

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets est réalisée au moyen de bennes bi compartimentées.

Ce dispositif permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) les deux flux : les ordures ménagères et les biodéchets des habitants du territoire. Le compartiment des ordures ménagères est plus grand, les proportions étant environ d'2/3 – 1/3.

Le volume maximal admissible est de 1 980 litres par semaine (3 bacs de 660 litres/semaine). Les entreprises ou les commerces produisant plus de déchets sont appelés « gros producteurs » et sont exclus du dispositif de collecte.

Dans le règlement de collecte, il est demandé aux habitants de présenter leurs poubelles à la collecte la veille au soir, l'heure de passage de la benne étant variable.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sont appelées ordures ménagères résiduelles (OMR) :

- Les déchets non organiques provenant de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de la collecte, dans des récipients placés devant les immeubles et habitations individuelles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions conformément aux règlements de collectes en vigueur.

- Les déchets assimilés sont les déchets de même nature que ceux des ménages, éliminés dans les mêmes conditions, mais produits par toutes activités professionnelles, privées ou publiques et pouvant être collectés sans sujétion particulière.
- Les déchets déposés indument par les ménages aux pieds des points d'apport volontaire.

Les contenants

Le Syndicat ne fournit pas de bacs d'OMR. Chaque foyer peut présenter le contenant à sa convenance (sacs, poubelles, bacs...).

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Sont appelés biodéchets :

- Les déchets organiques provenant de la préparation des aliments et des restes de repas.
- Les tontes de gazon, feuilles, déchets floraux et de massifs tolérés dans la limite du volume du bac.

Les contenants

Pour faciliter le geste de tri, le Syndicat mixte de la Puisaye fournit gratuitement aux habitants un bac à biodéchets ou un bioseau, via les communes, afin de collecter en porte-à-porte les biodéchets.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant : 30 € pour un bac et 5 € pour un bioseau. Un même foyer ne peut pas avoir un même équipement en double, ni un bac + un bioseau. Les équipements peuvent seulement être renforcés avec un composteur.

Les agents environnement livrent à la demande aux collectivités, des équipements que les communes redistribuent ensuite aux habitants : bioseaux ou bacs à biodéchets.

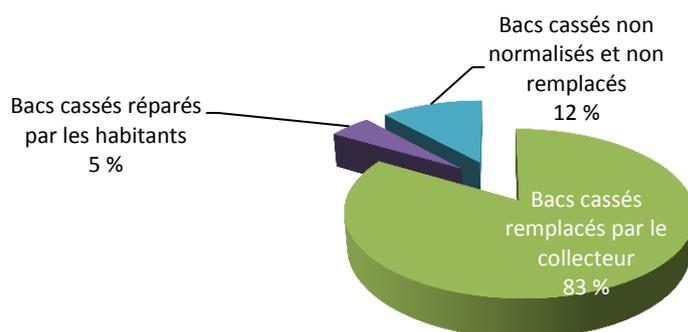
En 2014, le Syndicat a livré dans les communes

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 120 l	178	35
Bioseaux	36	8

La collecte réalisée par SITA occasionne régulièrement la casse des équipements du Syndicat mixte de la Puisaye (bacs biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est assuré dans certains cas, par SITA. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

En 2014, 103 équipements cassés ont été signalés par SITA ou par les habitants, 86 ont été remplacés par le collecteur, 5 ont été réparés par les habitants et 12 non normalisés n'ont pas été remplacés.



LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

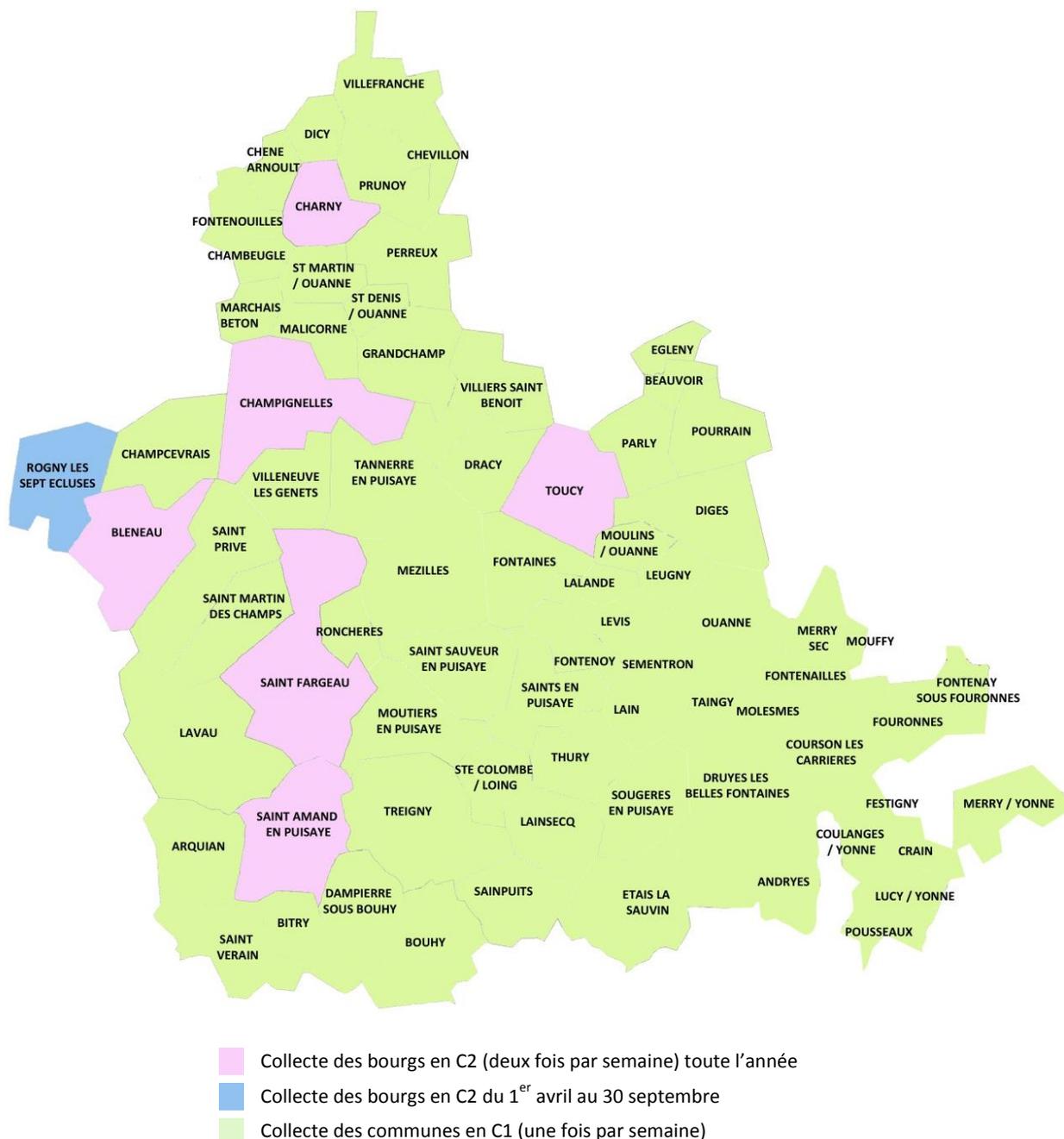
Le Syndicat met à disposition des habitants volontaires, des composteurs à la place du bac à biodéchets ou du bioseau ou en renforcement de ces équipements. Le composteur coûte alors 15 €.

En 2014, le Syndicat a livré dans les communes :

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Composteurs	79	23

LA FREQUENCE DES COLLECTES

La majorité des communes est collectée en C1, c'est-à-dire une fois par semaine (C = collecte, 1 = une fois par semaine) à l'exception des bourgs des communes les plus importantes, collectés deux fois par semaine (C2).



LES JOURS DE COLLECTE

La collecte a lieu du lundi au vendredi inclus.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bléneau, Chambeugle, Champcevrains, Champignelles, Chêne Arnoult, Coulanges sur Yonne, Crain, Dicy, Dracy, Festigny, Fontaine, Fontenouilles, Lalande, Leugny, Louesmes, Marchais-beton, Merry sur Yonne, Pousseaux, Rogny les 7 Ecluses, St Privé, Tannerre en Puisaye, Villeneuve les Genêts, Villiers St Benoit.	Arquian, Bouhy, Charny, Dampierre ss Bouhy, Fontenoy, Lavau, Levis, Moutiers en Puisaye, Perreux, Saint Amand en Puisaye, Saint Martin des Champs, Saint Sauveur en Puisaye, Saints en Puisaye, St Fargeau bourg, Toucy.	Andryes, Diges, Eglény, Etais la Sauvin, Grandchamps, Lainsecq, Lucy sur Yonne, Malicorne, Mézilles, Moulin/Ouanne, Parly, Ronchères, Sainpuits, Saint Denis /Ouanne, Saint Martin /Ouanne, Sainte Colombe / Loire, Septfonds, Sougères, St Fargeau, Thury.	Beauvoir, Bléneau bourg, Champignelles bourg, Chevillon, Fontenailles, Merry Sec, Molesmes, Mouffy, Pourrain, Prunoy, Taingy, Treigny, Villefranche St Phal.	Bitry, Charny bourg, Chastenay, Courson les Carrières, Druyes les Belles Fontaines, Fontenay s/s Fouronnes, Fouronnes, Lain, Ouanne, Saint Fargeau, Saint-Amand bourg, Saint-Vérain, Sementron, Toucy bourg.

Les jours fériés

Il n'y a pas de collecte les jours fériés et la tournée de collecte du jour férié et des jours suivants de la semaine est décalée à J+1, jusqu'au samedi.

LE CONTROLE DE LA QUALITE

Lors de la collecte, il est demandé à SITA de vérifier la qualité des matériaux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler au Syndicat l'adresse. Cette vérification visuelle se fait avant basculement du bac, au moment de l'ouverture du couvercle.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités par le Syndicat à la fin de chaque collecte.

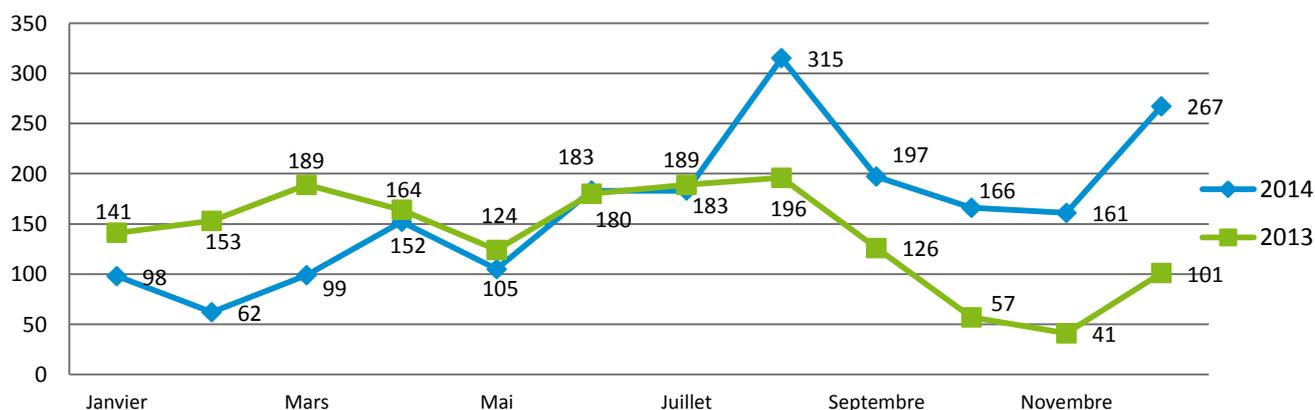
Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 1 988 refus effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 10 refus /jour.

En 2014, les habitants ayant eu pour la première fois un refus ont été informé par courrier. Les usagers ayant eu plusieurs refus ont reçu la visite des agents environnement.

Refus de collecte communiqués aux mairies	Nombre de refus traités par courriers	Nombre de refus traités en visite
1 988	1 064	32

En moyenne, 70 % des habitants ayant eu un refus ont reçu un courrier informatif accompagné d'un guide du tri. Seul 25 % ont eu un second refus dans les semaines suivantes.

Comparatif mensuel des refus 2013/2014

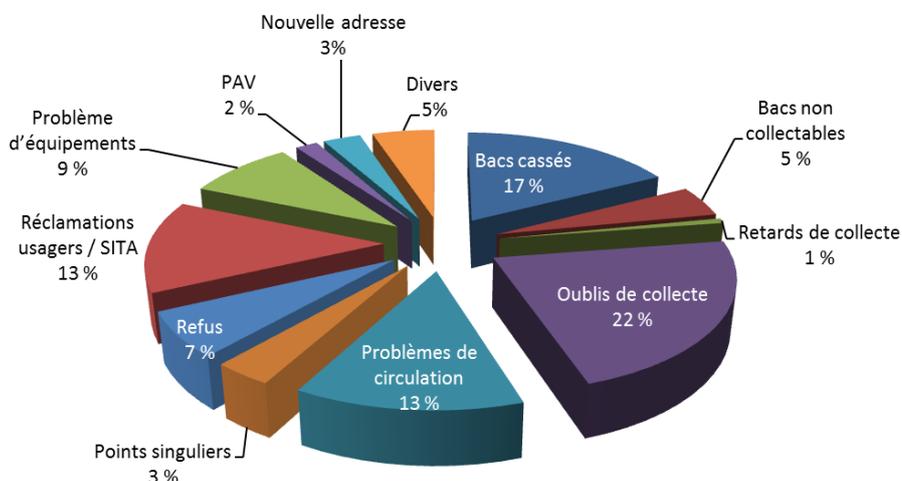


LES SIRIELS

SIRIEL est un extranet fourni par le prestataire de collecte qui permet d'être en relation constante avec notre prestataire de collecte (SITA). Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents du SMP, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactifs dans nos relations avec notre prestataire. En 2014, les agents environnement ont traité et solutionné 553 SIRIEL, se décomposant ainsi :

Composition des SIRIEL	
Bacs cassés	96
Bacs non collectables	25
Retards de collecte	4
Oublis de collecte	124
Problèmes de circulation	72
Points singuliers	19
Refus	36
Réclamations usagers / SITA	74
Problème d'équipements	48
PAV	10
Nouvelle adresse	17
Divers	28
TOTAL	553



Chaque SIRIEL entraîne une procédure afin de solutionner le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus...).

LES PENALITES AU COLLECTEUR

Le Syndicat a appliqué cette année des pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Motifs de la pénalité	Montant
Mai	Non-exécution d'une partie de la collecte	400
Juillet	Non-exécution d'une partie de la collecte	200
Juillet	Non-exécution d'une partie de la collecte	400
Juillet	Non-exécution d'une partie de la collecte	200
Juillet	Non-exécution d'une partie de la collecte	200
Juillet	Non-exécution d'une partie de la collecte	400
Septembre	Utilisation de véhicules en mauvais état de propreté répandant des déchets/jus sur la voie publique	200
TOTAL		2 000 €

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Evolution des tonnages

	Tonnages					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OMR	6 432	6 800	7 006	6 895	6 886	6 915
Biodéchets	3 697	3 581	3 743	3 291	3 381	3 396
Total	10 129	10 381	10 749	10 186	10 267	10 311

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population	35 979	36 164	36 361	36 529	36 463	36 482
OMR	179	188	193	189	189	189
Biodéchets	103	99	103	90	93	93

En 2014, les tonnages collectés en ordures ménagères et en biodéchets sont stables par rapport à 2013 avec réciproquement 189 kg et 93 kg par habitant.

LA COLLECTE SELECTIVE

LE PARC DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV sont constitués de colonnes de 4 m³ pour la collecte en apport volontaire des emballages en verre, du papier et des emballages : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, bouteilles en plastique.

Chaque commune est dotée à minima d'un point d'apport volontaire.

Le territoire possède également 9 colonnes semi-enterrées pour le tri sur les communes d'Arquian et de St Amand en Puisaye.

Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papiers
308	207	139

EN CHIFFRES...

150 points d'apports volontaires répartis sur le territoire soit 1 point pour 243 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

EXPLOITATION DES PAV

L'exécution du service de collecte PAV est confiée, par l'intermédiaire d'un marché public à des opérateurs privés.

Les marchés de collecte des emballages et des papiers arrivant à échéance fin 2014, ils ont été relancés pour une période de 7 ans. La société Bourgogne Environnement pour les emballages et le papier et la société Gachon pour le verre ont remporté ces marchés.

La facturation se fait au tonnage collecté de ces PAV.

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Eco-Emballages
Emballages	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente emballages + soutien Eco-Emballages
Papier	Bourgogne Environnement	Oui	Collecte et tri	Vente papier

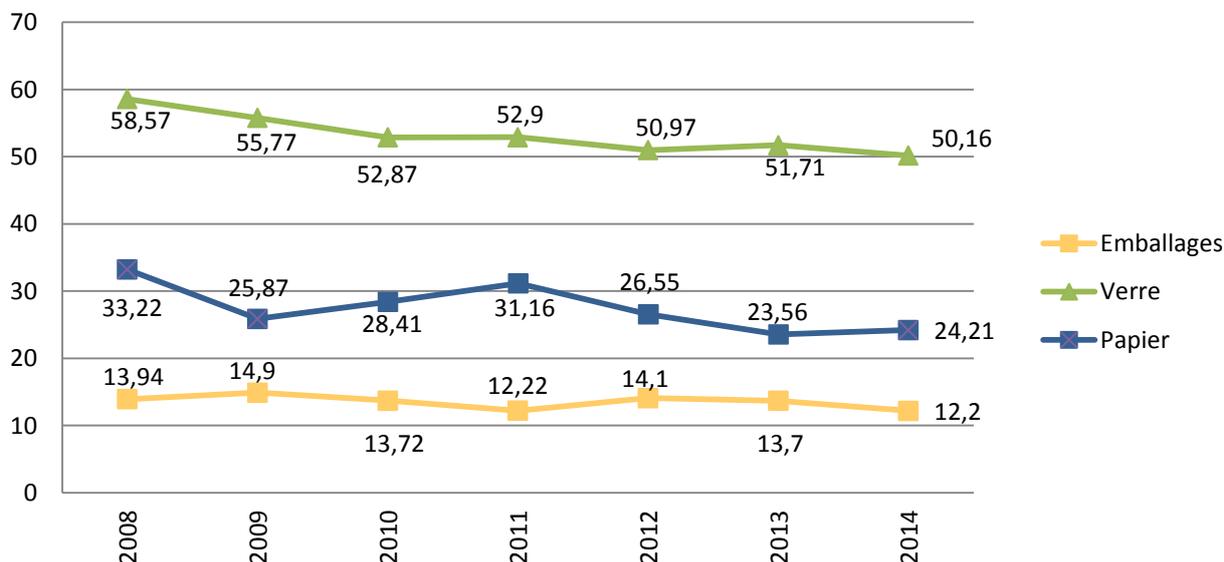
LES CIRCUITS DE COLLECTE

Les circuits de collectes sont adaptés en fonction de la vitesse de remplissage des colonnes. La fréquence peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, voir à la demande. Un planning prévisionnel pour les emballages est établi en début d'année et communiqué à toutes les collectivités pour information. Des demandes supplémentaires d'enlèvement peuvent avoir lieu au besoin.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE TRAITEE)

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnage	Verre	2 007	1 912	1 913	1 862	1 885	1 830
	Papiers	931	1 027	1 058	970	859	883
	Plastique	201	185	166	223	204	172
	Métal	121	147	120	126	109	105
	Brique et cartonnette	214	165	156	166	185	185
	Carton de déchetterie				183	197	233
Kg/hab.	Verre	55,77	52,87	52,9	50,97	51,71	50,16
	Papiers	25,87	28,41	29,27	26,55	23,56	24,21
	Plastique	5,59	5,11	4,58	6,10	5,59	4,73
	Métal	3,36	4,06	3,33	3,45	2,99	2,87
	Brique et cartonnette	5,95	4,55	4,31	4,54	5,08	5,08
	Total matière (tonnes)	3 474	3 436	3 413	3 347	3 242	3 175
Total matière (Kg/hab.)	97	95	94	92	89	87	

Les résultats par flux

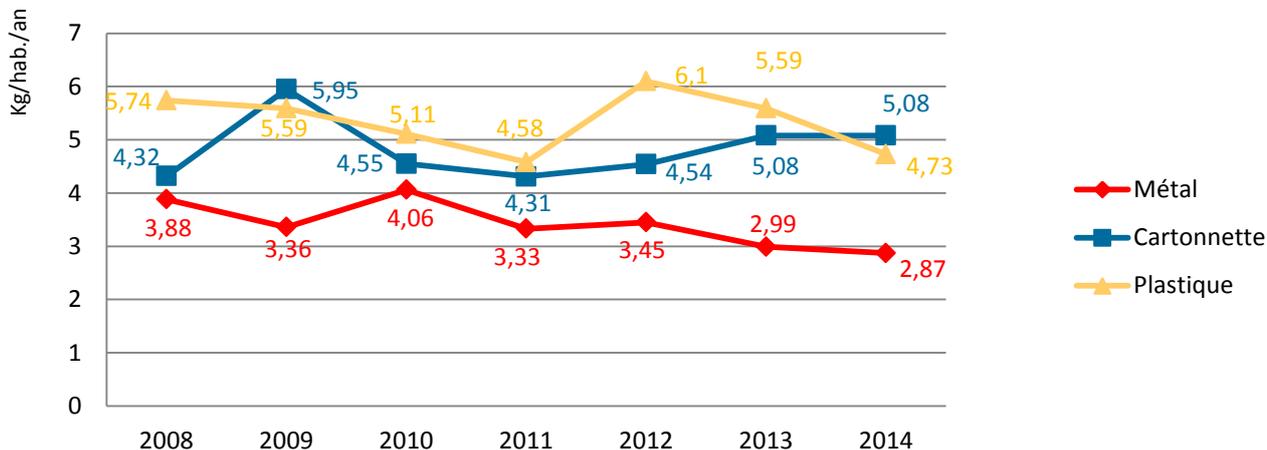


La production de recyclables est en baisse.

Les quantités de verre diminuent légèrement mais restent encore importantes (50 kg/hab./an) au regard du gisement national (46 kg/hab./an).

Les emballages continuent de baisser, revenant au taux de 2011. Les papiers amorcent une légère remontée, restant en dessous des gisements connus les années précédentes.

Le détail du conteneur à emballages



LES PERFORMANCES

Performances (kg/hab./an)

		Moyenne nationale Apport Volontaire 2007	Collectivités Yonne 2013	SMP 2014
Emballages	Métal	1,14	2,56	2,87
	Cartonnettes et briques	5,08	8,71	5,08
	Bouteilles et flacons plastique	3,23	4,73	4,73
Verre	Verre	31,92	35,70	50,16
TOTAL I		41,37	51,70	62,84
Papier	Papier	21	NC	24,21
TOTAL II		64,70		87,05

Les performances de recyclage du Syndicat en 2014 sont satisfaisantes. Elles sont supérieures à celles des collectivités de l'Yonne (+22 %), en ne prenant en compte que les emballages et le verre.

Nos performances dépassent aussi les résultats nationaux. Le tri des cartons s'est amélioré. Les résultats sont encourageants. Ces bons résultats s'expliquent en partie par la présence sur le territoire de nombreux points recyclage (1 PAV pour 243 hab. contre 500 hab. pour la moyenne nationale).

Néanmoins, ils ne doivent pas masquer des taux de refus pour les emballages trop élevés.

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés en point d'apport volontaire.

Le nombre de caractérisations est défini en fonction de la régularité des résultats et des performances de la collectivité par le contrat Eco-Emballages.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du Syndicat.

En 2014, 16 caractérisations pour les emballages et 10 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri nous donne ainsi le pourcentage d'erreur de tri (taux de refus) présent dans nos gisements. Depuis 2006, le taux de refus des emballages a augmenté régulièrement, atteignant en 2011 les 34 %.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, dans les mauvais conteneurs, des erreurs de tri sur le plastique (pots, barquettes...) et de la présence d'ordures ménagères dans les conteneurs.

Depuis 2012, le taux de refus pour les emballages a amorcé une légère baisse : - 5 % atteignant cette année 29,30 %.

Cette baisse est due en partie à l'accentuation de la communication de terrain : mise à jour de la signalétique des points d'apport volontaire, porte à porte,...

De plus, le Syndicat a insisté auprès du collecteur afin d'impliquer fortement les équipages de collecte (refus).

Ce taux reste néanmoins beaucoup trop élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %. A titre de comparaison, le taux de refus enregistré en sortie de centre de tri pour les autres collectivités est de 21 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de refus emballages %	22	26	34	31	30	29
Taux de refus papier %	3,8	2,5	1,5	1	2	3

En 2014, le taux de refus pour les papiers est bon à 3 % (moyenne nationale de 5 %).

LES DECHETTERIES

DIX SITES

Les déchetteries sont des espaces clos, gardiennés qui permettent de déposer les déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume. Elles sont spécialement aménagées pour recueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchets dangereux peuvent ainsi être traités d'une manière spécifique.

Depuis que ses adhérents lui ont délégué la compétence collecte au 1^{er} janvier 2012, le Syndicat mixte de la Puisaye gère les 10 déchetteries de son territoire, situées à Champcevrains, Charny, Coulanges/Yonne, Etais la Sauvin, Molesmes, Pourrain, St Amand, St Fargeau, St Sauveur et Toucy.

Dès leur arrivée, les déchets sont dirigés vers la benne appropriée pour être regroupés et transportés vers leur filière de valorisation. Certains produits de consommation courante qui peuvent s'avérer toxiques (piles, peintures, huiles,...) sont isolés dans un local spécifique avant d'être acheminés vers des centres de traitement.

Avec ces installations, le territoire dispose en moyenne d'un équipement pour 3 990 habitants, ce qui est un ratio bien plus élevé que la moyenne nationale (un pour 14 000 hab.).

Caractéristiques des déchetteries

Nombre de déchetteries	10
Exploitation haut de quai (gardiennage)	Régie
Enlèvement des bennes	Bourgogne Recyclage / Shamrock
Accueil des déchets dangereux des ménages	OUI
Accès des professionnels	OUI
Cartes magnétiques	10/10

Les 10 déchetteries sont collectées par les mêmes prestataires depuis août 2014 avec l'intégration de la déchetterie de Molesmes au marché commun.

LE ZONAGE DES DECHETTERIES

Jusqu'en 2013, les déchetteries étaient ouvertes aux habitants par zone suivant les communautés de communes adhérentes au Syndicat. Depuis 2014 et la distribution généralisée des cartes magnétiques, les habitants peuvent de rendre sur le site de leur choix.

Des conventions existent également avec la Communauté de communes de l'Aillantais pour accueillir les communes de Sommecaise et La Ferté Loupière, avec les communes de Merry la Vallée, Saint Aubin Château Neuf, Saint Martin sur Ocre, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et avec la Communauté de Communes Val de Saucy afin d'accueillir les habitants de la commune d'Entrain sur Nohain, en contrepartie d'une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitant.

POPULATION DESSERVIE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population* desservie du territoire SMP	Population* desservie hors territoire SMP	Population* totale desservie
Syndicat mixte de la Puisaye	36 482		39 847
Sommecaise		353	
La Ferté Loupière		527	
Merry la vallée		406	
Saint Aubin Château Neuf		530	
Saint Martin sur Ocre		62	
Saint Maurice le Vieil		333	
Saint Maurice Thizouaille		250	
Entrains sur Nohain		904	
TOTAL	36 482	3 365	39 847

* Population municipale

EN CHIFFRES...

En 2014, ce sont plus de 9 853 tonnes de déchets qui ont transité dans les déchetteries soit 247 kg par habitant (moy. nationale : 184 kg/hab.)

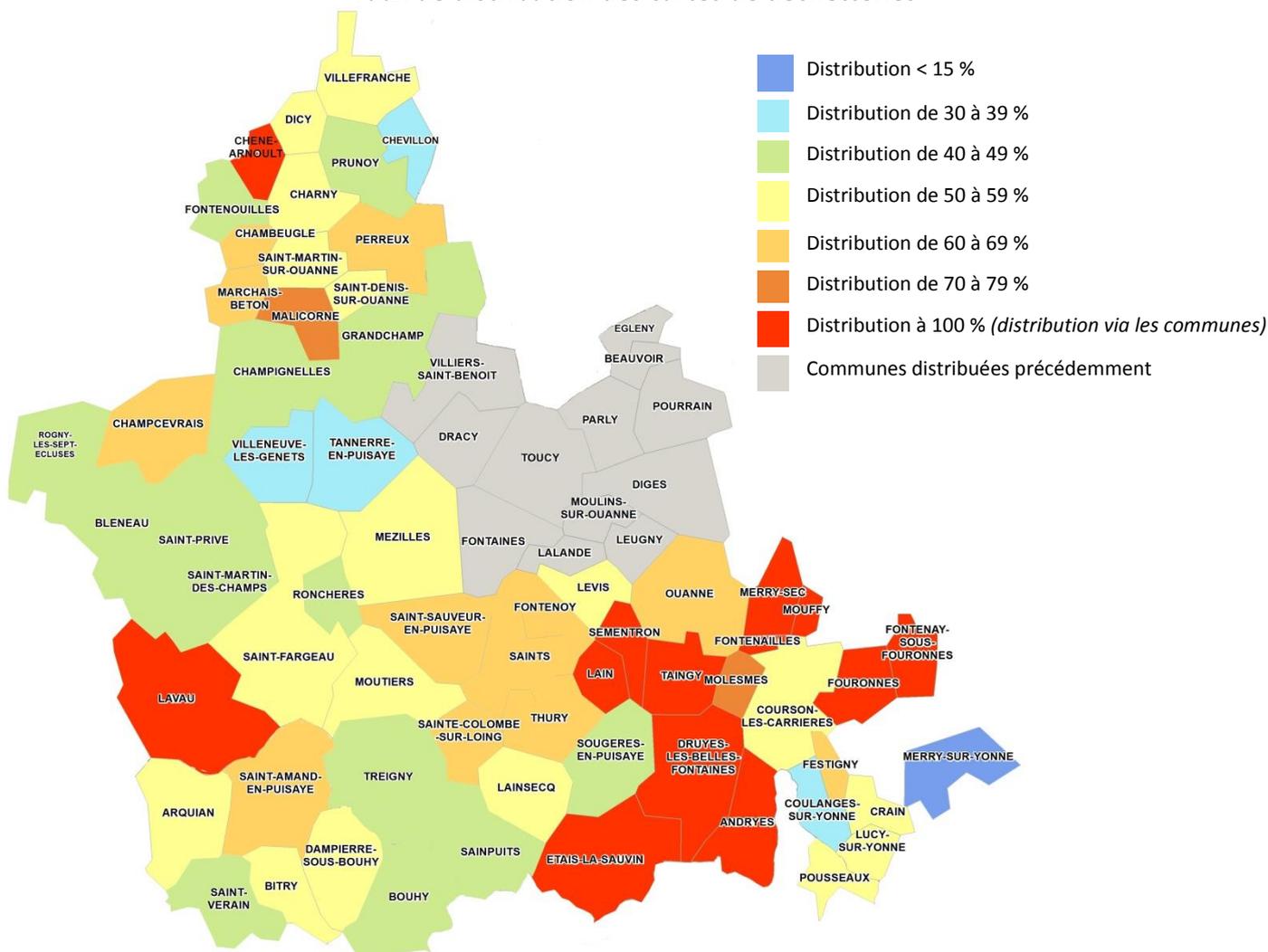
LA MISE EN RESEAU DES DECHETTERIES

Fin 2010, la Communauté de communes du Toucycois avait équipé les usagers de cartes magnétiques pour l'accès aux déchetteries de Toucy et de Pourrain.

Fin 2013, le Syndicat a commencé à équiper tous les foyers du territoire de cartes magnétiques pour les 8 autres déchetteries. De type carte bancaire, nominative et personnelle, cette carte permet de mieux gérer les particuliers et les professionnels : contrôle des entrées (uniquement les habitants du territoire, taux de fréquentation...), statistiques sur l'origine et la nature des déchets apportés, contrôle de l'apport des professionnels...

Fin 2014, 12 000 cartes ont été distribuées soit un taux de distribution de 70 %.

Taux de distribution des cartes de déchetteries



MARQUAGE DES BENNES ET RENOUELEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de l'harmonisation des déchetteries, les bennes ont été inventoriées et marquées au logo du Syndicat. Elles ont également été numérotées afin d'assurer un meilleur suivi de leur entretien.

Les panneaux de signalétique ont été harmonisés et mis à jour sur l'ensemble des déchetteries.

LA FREQUENTATION

En 2014, la mise en place des cartes de déchetterie n'a pas permis d'obtenir de chiffres de fréquentation suffisamment cohérents (prise en compte uniquement des usagers avec la carte). Cependant, au vu des tonnages collectés, on peut supposer que la fréquentation des déchetteries est au moins égale à celle de 2013 (86 325 visites) voir en hausse. En effet, la communication faite autour des cartes a fait venir des habitants en déchetterie pour la première fois.

LES TONNAGES

Les quantités collectées sont en hausse de + 2,7 % sur le territoire. On constate encore une augmentation de + 8 % pour les déchets verts. Les gravats augmentent aussi de + 6 %. A contrario, on remarque une baisse de 8 % sur les DEEE, les autres déchets restent stables.

Déchetteries	Encombrants	Bois	Cartons	Ferrailles	Déchets verts	Gravats	DEEE	DDS	Batteries	Piles	Lampes - Néons	Huile de vidange	Textiles	Pneus	Capsules Nespresso	Cartouches d'imprimantes	Total
Charny	755,58	0	62,896	112	386,16	489,62	81,09	21,94	1,207	0,77	0,44	2,52	17,1	5,672	0,40	0,12	1 937,52
Champcevrains	264,42	0	21,34	62,16	199,56	210	35,92	11,77	1,207	0,4	0	0,54	5,8	0	0,02	0,02	813,15
Coulanges / Yonne	158,94	0	11,5	27,48	89,74	127,46	20,39	3,75	1,207	0,51	0,13	0,63	2,57	0	0,05	0	444,35
Etais la Sauvini	149,72	0	13,187	28,54	61,18	110	22,34	5,33	1,207	0	0	1,62	2,441	0,307	0,05	0,01	395,93
Molesmes	277,9	0	17,9	54	131,62	206	35,17	8,63	1,207	0	0	1,44	5,241	0	0,12	0,04	739,26
Pourrain	349,35	0	20,42	74,64	233,34	310	37,40	8,38	1,207	0,98	0,13	1,17	4,816	4,901	0,21	0,03	1 046,97
St Amand en Puisaye	285,676	124,32	31,62	82,02	303,7	263,36	46,41	9,82	1,207	0,98	0,14	1,53	0	2,12	0,30	0,02	1 153,22
St Fargeau	263,6	0	30,78	57,18	163,68	150	36,10	10,13	1,207	0,21	0	0,9	8,67	8,517	0,11	0,06	731,15
St Sauveur en Puisaye	375,58	0	30,28	90,55	184,76	330	50,62	16,48	1,207	0,82	0,15	1,53	8,392	12,273	0,16	0,05	1 102,86
Toucy	554,14	0	53,58	120,6	295,34	358,94	68,07	16,37	1,207	1,392	0,24	2,89	6,72	8,227	0,33	0,13	1 488,17
TOTAL	3 434,91	124,32	293,50	709,17	2 049,08	2 555,38	433,51	112,59	12,07	6,06	1,22	14,77	61,75	42,02	1,75	0,47	9 852,58

Au total, 2 540 enlèvements de bennes ont été effectués sur les déchetteries.

LES DECHETS ACCEPTES

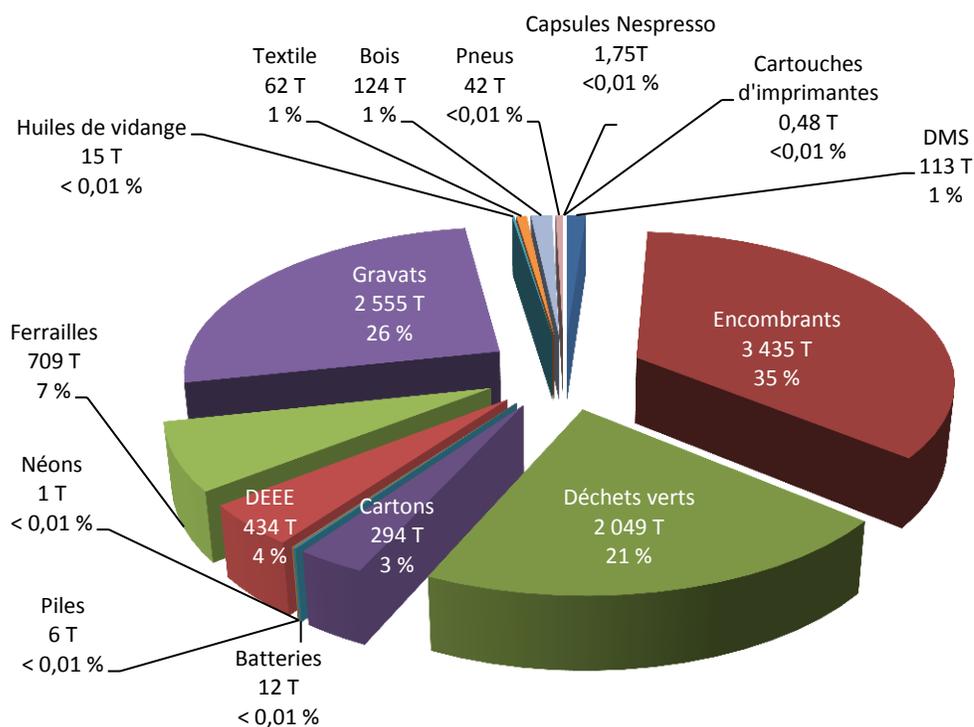
Les déchets acceptés : le bois, les capsules Nespresso, le carton, les cartouches d'imprimantes, de fax, les DDS (Déchets Diffus Spécifiques), les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les encombrants, la ferraille, les gravats, les huiles de fritures, les huiles de vidanges automobiles des particuliers, les néons et ampoules économiques, les piles et accumulateurs, les batteries, les pneumatiques des véhicules légers des particuliers uniquement (séparés de leurs jantes), les végétaux, les vêtements.

Chaque déchetterie est également équipée d'un point recyclage pour les emballages, le papier et le verre.

LES DECHETS INTERDITS

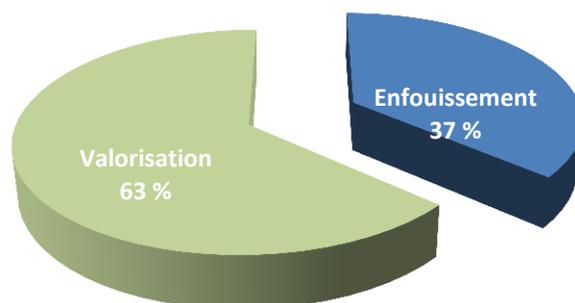
Les déchets interdits : les ordures ménagères, les déchets industriels, agricoles, les déchets artisanaux et commerciaux, les déchets amiantés, les bouteilles de gaz et les extincteurs, les boues de station d'épuration, les boues de fosses septiques, les lisiers et fumiers, les cadavres d'animaux, les cendres chaudes, les carcasses de voitures ou similaire, les engins explosifs ou dangereux, les produits radioactifs, les pneus agricoles et de poids lourds.

LES APPORTS EN DECHETTERIES PAR TYPE DE DECHETS



Les encombrants, les gravats et les déchets verts sont les déchets les plus déposés en déchetterie. 63 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

La part de valorisation des déchets entrants en déchetterie



LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	SMP en régie
Gravats	SMP en régie
Encombrants	SMP en régie
Bois	Bourgogne Recyclage
Métaux	Bourgogne Recyclage
Lampes usagées	RECYLUM
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE
Cartouches	Collectors
Capsules Nespresso	Nespresso
Carton	Shamrock
Déchets ménagers spéciaux	Triadis
Huiles de fritures	Ecogras
Huiles de vidanges	Sevia
Batteries	Bourgogne Recyclage
Vêtements	Ecotextile Le Relais

RECUPERATION ET EFFRACTIONS

Les prix des matériaux ferreux et non ferreux à la revente, sont très élevés et suscitent la convoitise de nombreuses personnes qui viennent en dehors des heures d'ouverture récupérer ces matériaux. En 2014, le Syndicat a constaté de nombreux actes de vandalisme. Les sites ont été régulièrement fracturés occasionnant plusieurs milliers d'euros de réparation ainsi que de nombreuses heures de réparation effectuées par les agents.

De plus, pendant les heures d'ouvertures, les agents d'accueil rencontrent des difficultés pour faire respecter l'interdiction de récupération, et ce malgré les affiches déposées sur tous les sites.

Bilan des effractions constatées

	2013	2014
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	36	31
Dépôts sauvages devant les déchetteries	35	41
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	13	12
Départ de feu dans les bennes	2	0

Mesures prises pour lutter contre les effractions et les incivilités :

- Stockage des batteries et matériaux précieux hors des locaux fermés des déchetteries et évacuation au fur et à mesure des apports.
- Dépôt de plainte systématique.
- Courriers systématiques aux contrevenants.
- Achat de caméras et de panneaux informatifs sur la vidéosurveillance.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX)

L'ISDND de Ronchères reçoit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée. Elle est exploitée en régie directe par le Syndicat.

L'installation dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation avec fin de validité au 15 juillet 2029.

Le site accueille en moyenne 58 bennes de déchets par semaine :

Sita	32 camions / semaine
Bourgogne Recyclage	24 camions / semaine
Bourgogne Environnement	4 camions / semaine (jusqu'au mois d'août, fin du marché)

Fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 15 000 tonnes de déchets par an, composés des déchets des ménages du territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchetteries.

Des alvéoles, dans lesquelles on déverse les déchets, sont creusées dans le sol. Elles sont dotées de dispositifs d'étanchéité (géomembrane, argile,...). Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (jus des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales qui sont ensuite épurées et contrôlées avant d'être rejetées dans la nature.

Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré et utilisé, par l'intermédiaire d'une chaudière, pour permettre l'évaporation des lixiviats.

Après traitement, seule une petite quantité de boues est produite ; elle est acceptée dans l'ISDND après analyse par un laboratoire extérieur.

Une fois la capacité maximale atteinte, on procède à la fermeture des casiers en privilégiant un recouvrement de terre végétale qui encourage l'apparition de la végétation, conformément à la réglementation.

Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le Comité syndical.

Le tarif DIB (Déchets Industriels Banals) en 2014 est de 54,50 € hors taxes auxquels s'ajoutent la TGAP (Taxe Générales sur les Activités Polluantes).

Analyse et contrôle

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux.

- Contrôle sur les déchets : pesées, contrôle visuel, non-radioactivité, examen permanent au déchargement...
- Sur les eaux du site : contrôle des eaux souterraines sur quatre piézomètres, des eaux de surface des bassins.
- Sur les lixiviats : des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.
- Sur les biogaz : contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz.
- Sur le bruit : des mesures sont effectuées tous les 5 ans.

Un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

TRAVAUX LIXIVIATS

L'ISDND avait un excédent de lixiviats dans le premier casier de stockage des déchets. Suite à l'étude complémentaire concernant la possibilité de rejets hydriques en milieu naturel, le Syndicat a décidé de lancer un marché sur un scénario d'exportation et de traitement des lixiviats (200 m³ / jour).

Courant août, la Commission d'Appel d'Offre a décidé d'attribuer ce marché à la Lyonnaise des Eaux (direction régionale Bourgogne, Champagne, Jura).

Au 31 décembre 2014, 8008.55 tonnes de lixiviats ont été traités dans le cadre de ce marché.

L'exécution de ce marché a débuté au dernier trimestre 2014 et a permis d'apurer notre passif de lixiviats dans le temps imparti accordé par la DREAL.

LE CENTRE DE COMPOSTAGE

Fonctionnement de l'installation

Les biodéchets sont réceptionnés dans un nouveau bâtiment. Après un contrôle rigoureux de la qualité des apports, les déchets verts et les biodéchets sont broyés à l'aide d'un broyeur d'une capacité de plus de 30 m³/heure.

La matière est ensuite introduite dans un tunnel de 80 m de long, où elle est retournée plusieurs fois par jour par un fermenteur à axe horizontal. Celui-ci a pour mission de mélanger et d'aérer la matière, afin que la fermentation ait lieu dans les meilleures conditions.

Un système d'arrosage est présent afin d'avoir une humidité optimale. La fréquence de retournement est adaptée à la nature des produits et à leurs stades d'évolution. Le produit est ensuite mis dans un box pour maturation.

Le suivi quotidien de la fermentation est assuré grâce à des mesures de la température, permettant de contrôler la dégradation des végétaux et l'hygiénisation du compost. La montée en température est supérieure à 55°C.

Après la phase de maturation, le produit est calibré à l'aide d'un trommel, selon des modes opératoires bien définis.

Le crible à étoiles a également été changé pour un trommel qui sépare le compost des indésirables.

Le Syndicat produit un compost de référence, normalisé NFU 44 051. Ce compost est un produit à haute valeur ajoutée, répondant aux normes qualitatives et environnementales les plus strictes qui lui permettent d'être commercialisé auprès d'agriculteurs et redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

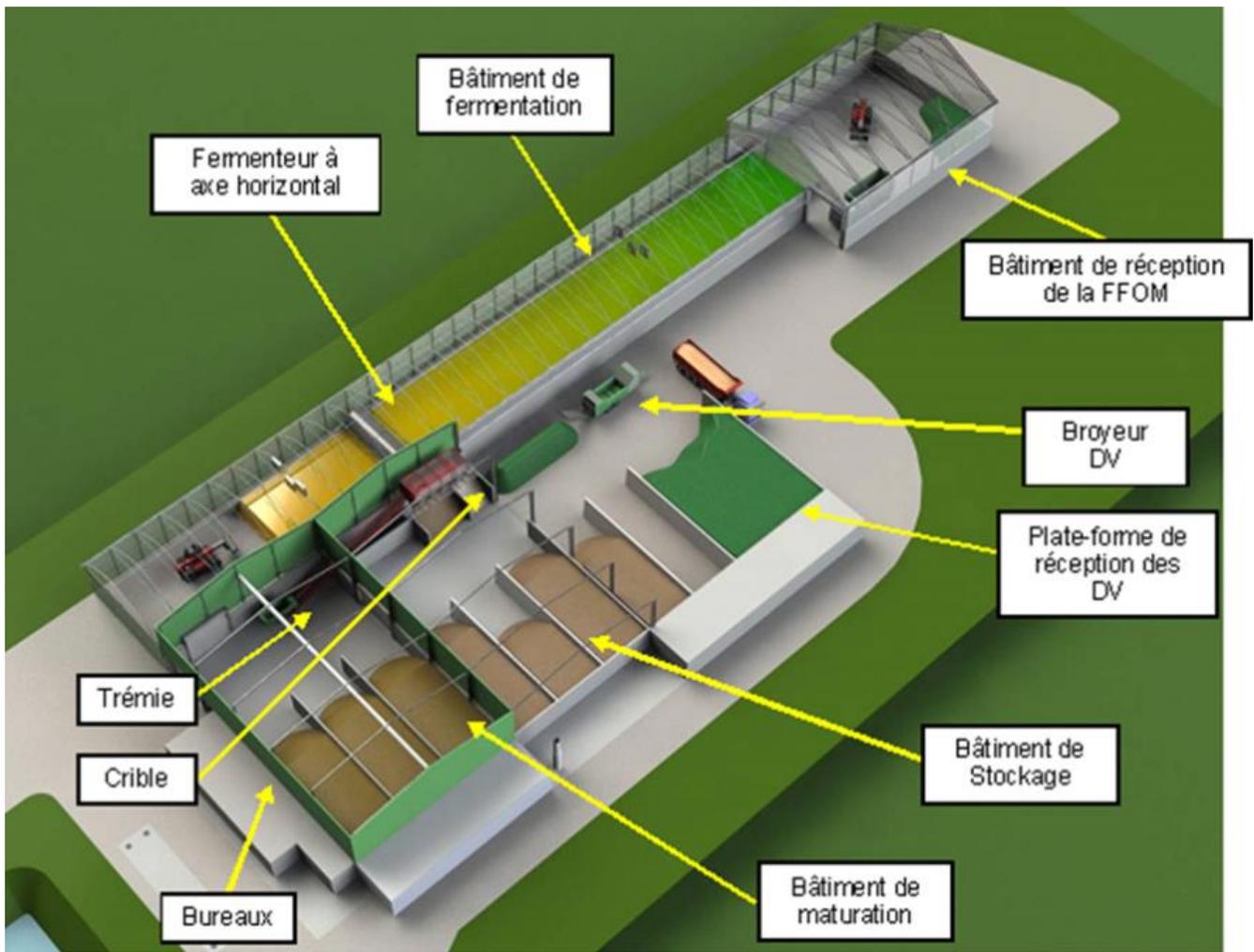
Les tarifs

Le tarif du compost vendu par l'intermédiaire de 110 Bourgogne en 2014 est de 11 € la tonne.

Analyse et contrôle

Tous les lots de compost produits sont analysés par SAS Laboratoire, entreprise privée certifiée COFRAQ. Tous les lots sont conformes à la norme NFU 44-051.

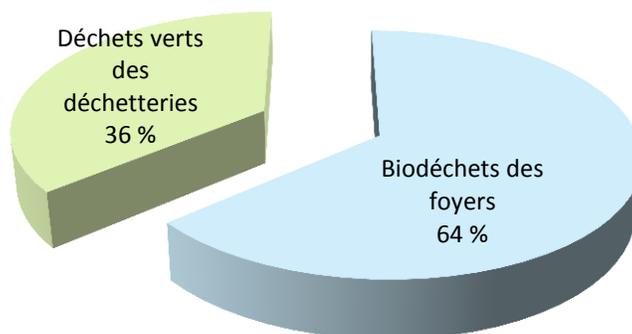
En 2014, 22 lots ont été analysés avant distribution.



LA VALORISATION DES BIODECHETS ET DES DECHETS VERTS

Résultats des collectes 2014		
	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	3 394	93
Déchets verts des déchetteries	1 924	53

Répartition biodéchets - déchets verts collectés



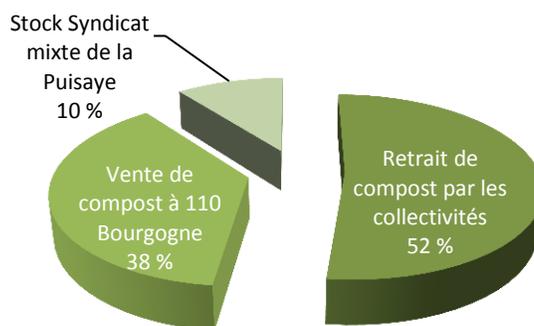
LA REDISTRIBUTION DU COMPOST

Le compost produit répondant aux normes qualitatives et environnementales, il peut être commercialisé auprès d'agriculteurs et redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 904 tonnes de compost ont été produites en 2014. Les tonnages distribués aux collectivités ont baissé de 38 % avec 988 tonnes distribuées.

Le Syndicat a signé une convention avec la coopérative 110 Bourgogne afin de lui vendre tout le compost restant après la distribution aux collectivités. Cette année, le Syndicat lui a vendu 716 tonnes. 200 tonnes de la production 2014 étaient encore stockées fin décembre 2014 au centre de compostage.

Part de la distribution collectivités / 110 Bourgogne



L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

Le Syndicat mixte de la Puisaye possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2014, les gravats des déchetteries de Coulanges / Yonne, Etas la Sauvin et Molesmes (environ 400 tonnes).

LA VALORISATION DES EMBALLAGES, DU PAPIER ET DU VERRE

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. Le Syndicat a confié le tri de son flux multimatériaux à la société Sorépar dans le cadre d'un marché de prestations de service. Ce marché a démarré le 1^{er} février 2012 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Son centre de tri, situé à Ormoy, trie les emballages et les papiers du Syndicat mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et le papier collectés dans les points recyclage sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri (sacs et barquettes plastique, pots de yaourt, polystyrène, déchets organiques...). Ces refus de tri sont transportés et enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Syndicat à Ronchères.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge du Syndicat, le transport des produits depuis les centres de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon / Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées dans le cadre des contrats passés entre les collecteurs et des entreprises agréées, pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les bouteilles en plastique	Valorplast
L'aluminium et acier	Marchetto Recyclage
Les briques alimentaires et cartonnettes	COVED
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Saint Gobain

EN RESUME

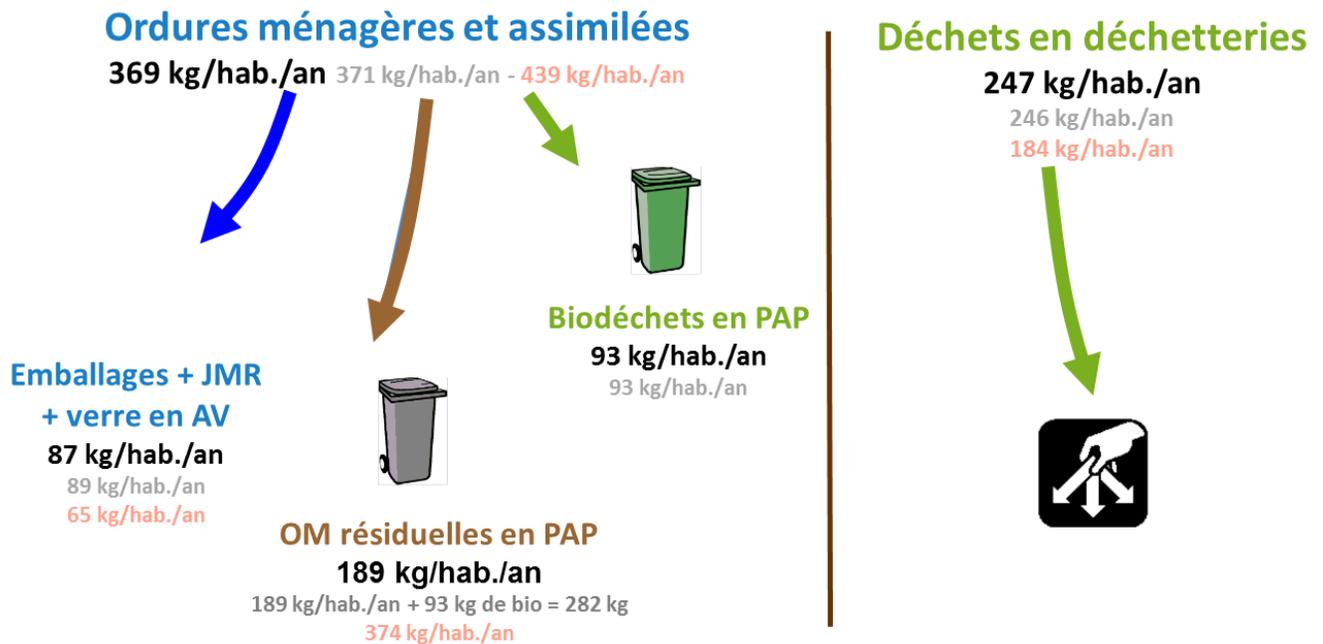
LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANTS

Déchets ménagers et assimilés collectés en 2014

616 kg/hab./an

617 kg/hab. en 2013

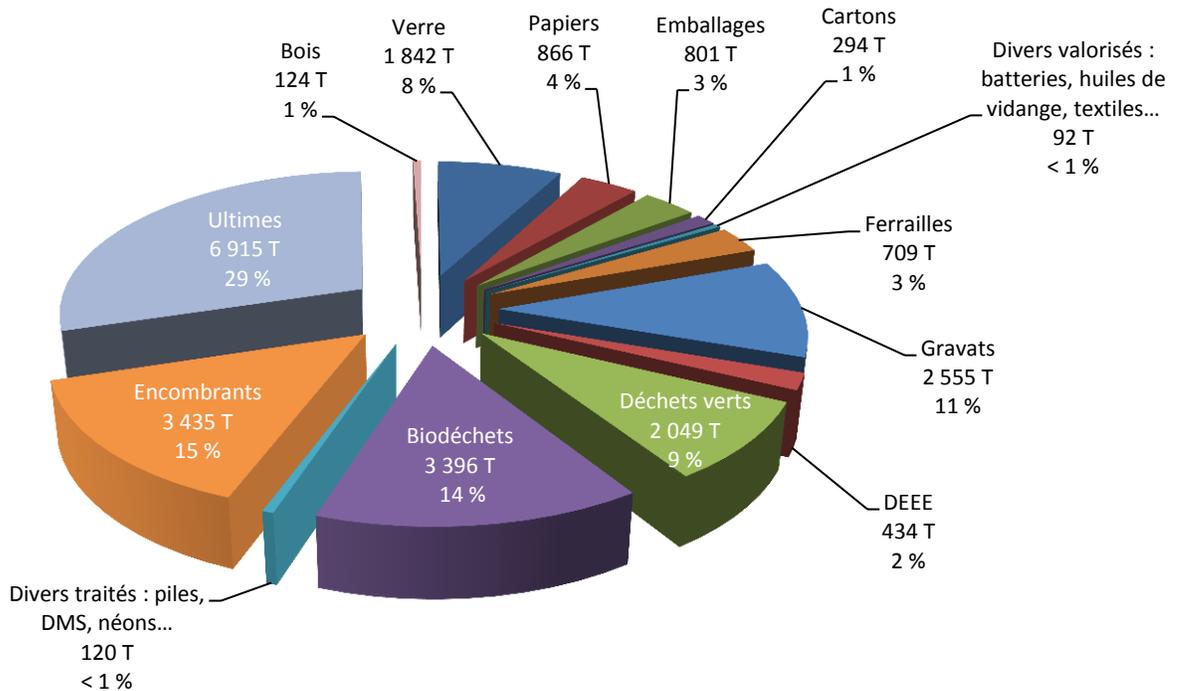
653 kg/hab. moyenne nationale



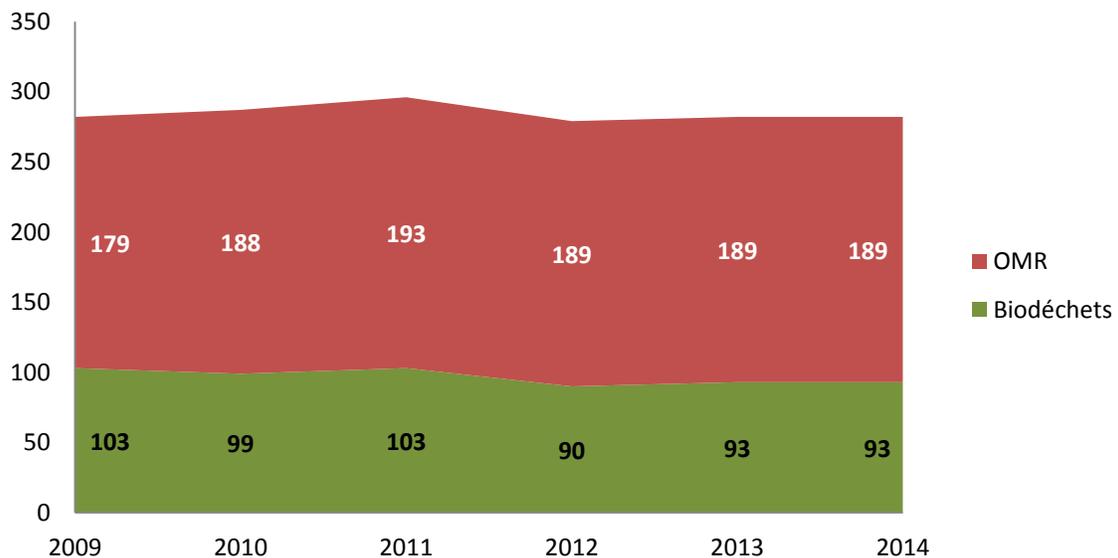
LES TONNAGES

LES TONNAGES COLLECTES EN 2014

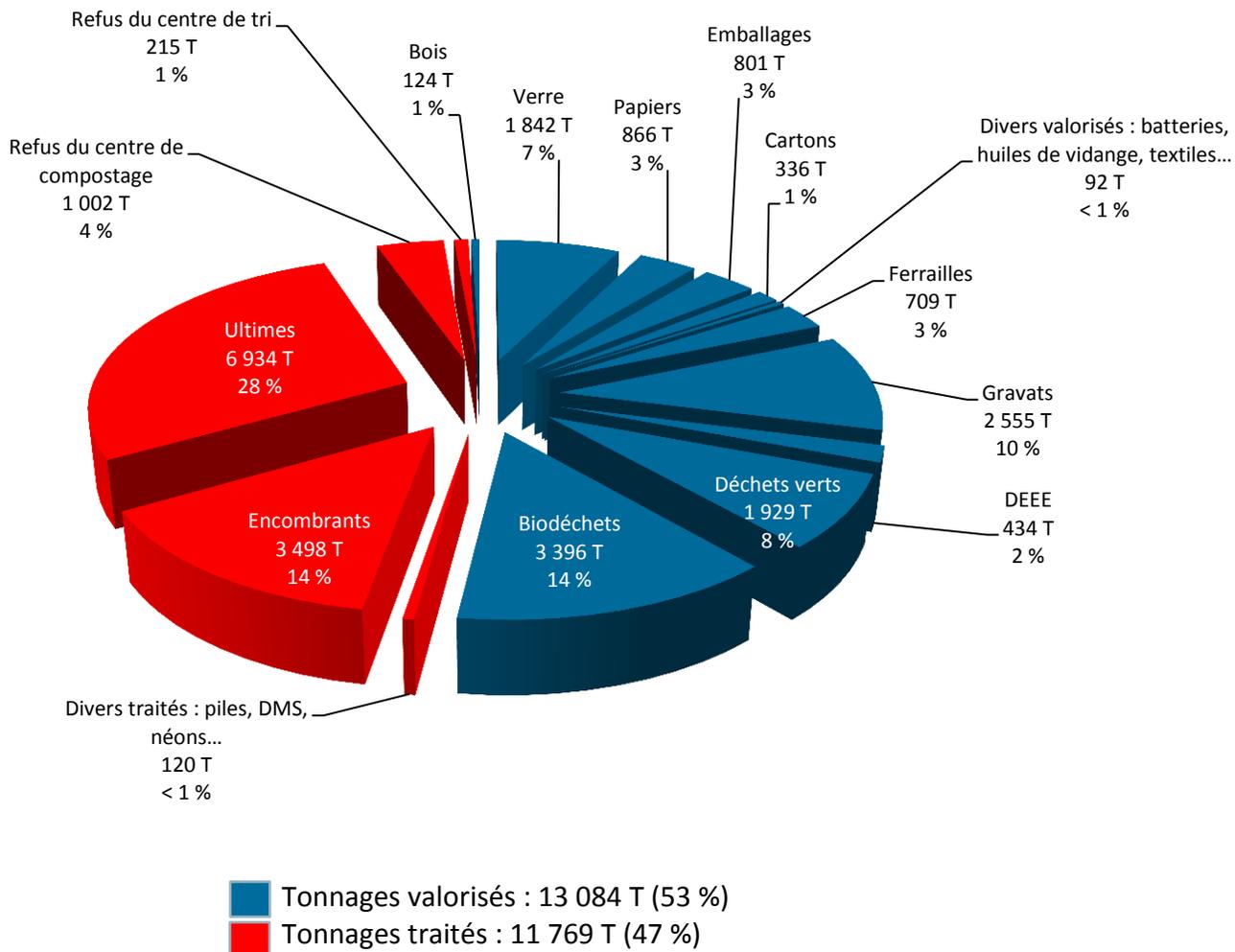
Total : 23 632 tonnes



EVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE OMR ET BIODECHETS



LES TONNAGES TRAITES EN 2014



Total : 24 853 tonnes

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION ORALE

Formation du personnel communal

Le Syndicat a organisé fin 2013/début 2014, des journées de formation - information à destination du personnel des collectivités adhérentes au Syndicat. L'objectif était de rencontrer les agents communaux ou intercommunaux susceptibles d'être en relation avec les habitants (secrétaires de mairie, cantonniers, personnel des services technique...).

Le contenu de ces journées portait sur le rôle et les compétences du Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2012, sur les procédures créées par le Syndicat, sur les besoins des collectivités (procédures de changement des équipements, mises à jour des listes d'habitants, besoin d'outils de communication...), sur une mise au point des changements dans les consignes de tri et de collecte et les changements prévus en déchetteries (carte réseau, les REP (responsabilité élargie des producteurs)...). Cette formation était couplée avec la visite des équipements de Ronchères (ISDND et centre de compostage...).

15 agents communaux ont participé à ces réunions.

Formation du personnel de collecte

Le Syndicat a organisé en 2014, deux journées de formation à destination du personnel de collecte. Ces réunions ont permis d'apporter un éclairage aux équipes sur la structure du Syndicat, les tonnages collectés ou recyclés, les attentes en termes de consignes de collecte (notamment pour les refus de collecte) et de faire partager les retours « terrain » des équipes.

Les manifestations

Le Syndicat participe aux manifestations nationales et locales en adéquation avec ses missions. Plusieurs cibles sont alors sensibilisées : le grand public (distribution gratuite de compost, consignes de tri, journées portes ouvertes...) et les scolaires (jeu concours, animations, visites de sites...).

Le Syndicat ne participe qu'aux actions ayant un rapport direct avec ses compétences.

La fête du jardin à Mézilles - Mai

Stand avec distribution de sacs de compost, explications sur le tri et le compostage, présentation des équipements.

Fréquentation : 75 visiteurs

Les Déééglingués - Juin

Stand sur les déchetteries de Charny et de Saint Fargeau : sensibilisation au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et distribution d'un sac de pré collecte.

Fréquentation : 56 visiteurs

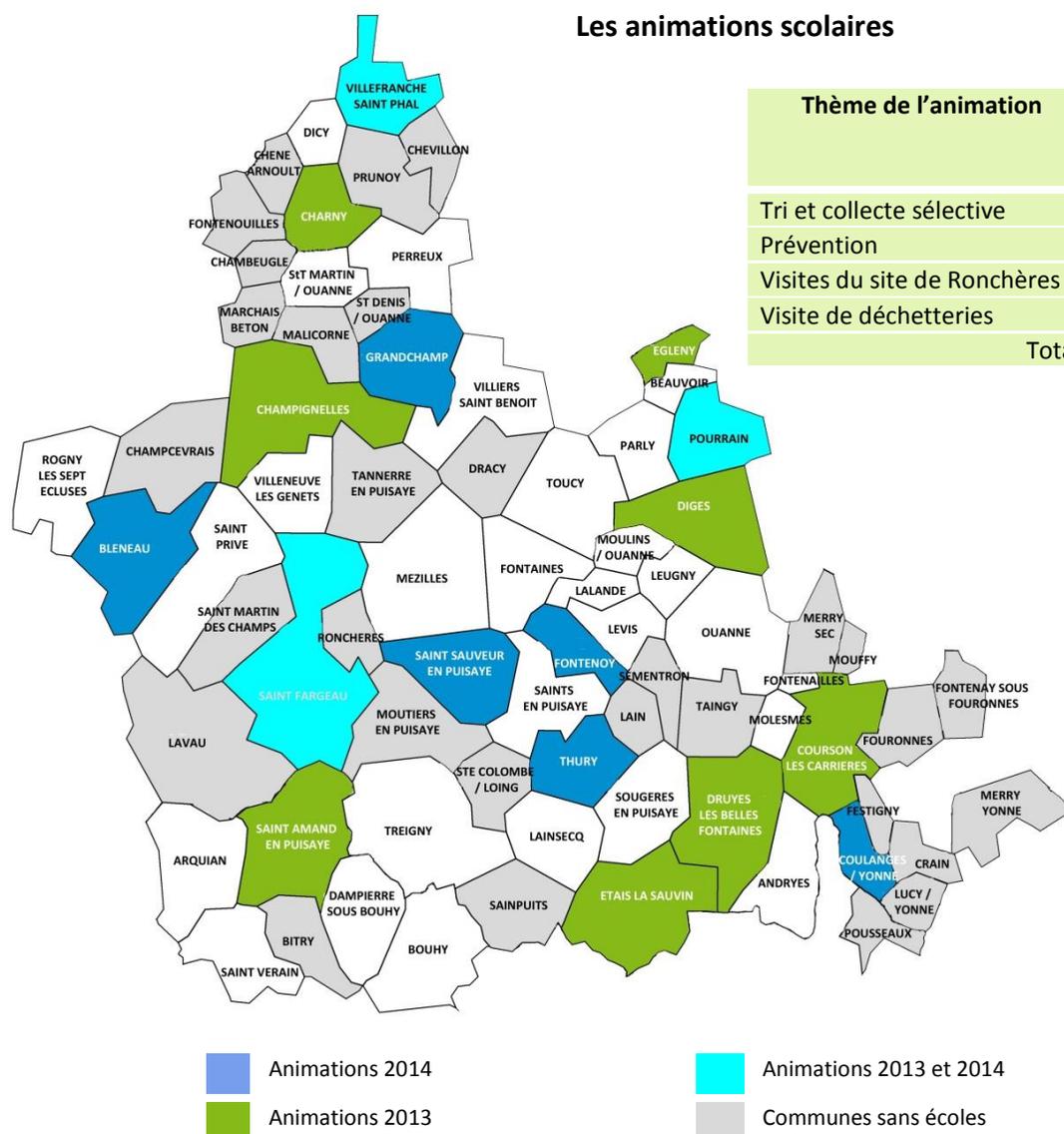
Les animations scolaires

Chaque année, le Syndicat propose par courrier aux écoles primaires de son territoire, des animations sur le thème des déchets pour le cycle 3 (du CE2 au CM2).

Pour l'année 2013/2014, différentes activités étaient proposées : une animation sur le tri, une sur la prévention, le prêt d'outils pédagogiques (malle pédagogique, DVD, CD ROM...) ou encore la visite d'une déchetterie ou du site de Ronchères.

Toutes les animations sont gratuites et les déplacements en car sont pris en charge par le Syndicat. Les classes peuvent choisir de réaliser plusieurs interventions. Pour l'année scolaire 2013/2014, les agents environnement ont réalisé 40 animations et sensibilisé 845 élèves.

Les animations scolaires



Thème de l'animation	Nombre d'animations 2013	Nombre d'animations 2014
Tri et collecte sélective	12	22
Prévention	22	12
Visites du site de Ronchères	15	4
Visite de déchetteries	5	2
Total	54	40

Le porte à porte

Cette année, le départ de deux agents environnement a contraint le Syndicat à réduire ses actions de porte à porte et ce malgré la baisse de la qualité de la collecte sélective.

Les agents environnement ont été déployés de façon ponctuelle sur le territoire sur la commune de Moutiers en Puisaye après la suppression des bacs de regroupement sur la commune et sur quelques rues de Toucy qui posaient des problèmes de refus (points de regroupement).

L'objectif de ces visites est d'informer et sensibiliser les habitants, à domicile, des consignes de tri collecte sélective et biodéchets.

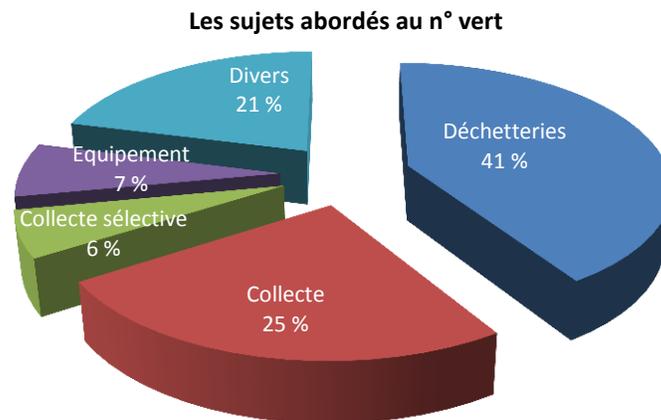
En cas d'absence, ils laissent dans les boîtes aux lettres un avis de passage et un guide du tri.

Nbre de contact / nombre de sonnettes	Nbre de jour
196/269	6,5

Soit une moyenne de 15 personnes vues par jour et par agent environnement.

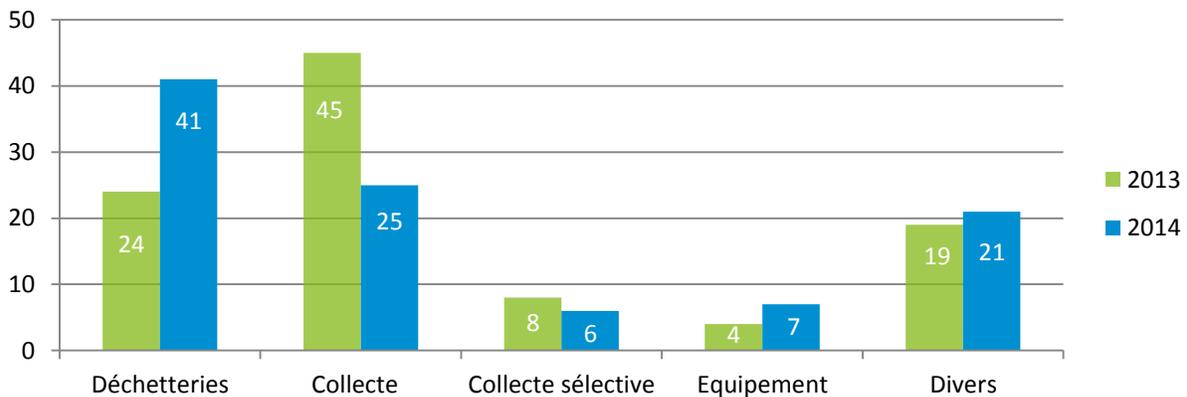
Le numéro vert

Le SMP a mis en place en 2005, un numéro vert (gratuit depuis un poste fixe). Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries...
Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.



Depuis le 1^{er} janvier, plus de 2 355 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 9 appels/jour.

Comparaison des sujets abordés au numéro vert entre 2013 et 2014



Le numéro vert a connu une augmentation significative cette année avec +39 % d'appels. Cette augmentation est sans aucun doute due à la mise en place des cartes de déchetteries.

En effet, les appels concernant la collecte ont baissé de 45 % (peu d'intempéries et de collectes supprimées), les appels concernant les déchetteries ont augmenté de 70 %.

Rencontre avec l'habitant ou avec les professionnels

Les agents environnements sont également amenés à rencontrer certains habitants, gros producteurs ou professionnels pour certains problèmes spécifiques. Des rendez-vous ont eu lieu en 2014 avec des gros producteurs tels que le magasin Atac de Champignelles ou de Saint Sauveur en Puisaye ou encore des établissements spécialisés comme l'Eveil du Scarabée à Champcevrains.

Les points singuliers

Améliorer la sécurité des usagers et des agents lors de la collecte des ordures ménagères reste une priorité du collecteur et du Syndicat. Une démarche de résorption des points dangereux de collecte est en cours depuis 2012 afin de se conformer à la législation (code de la route, document unique et recommandation R437 de la CNAMTS). Le collecteur a pour mission de

recenser et signaler tous les points singuliers existants sur notre territoire. Ce sont des cas particuliers (marche arrière, virage, embourbement...), entraînant des difficultés techniques de collecte.

Ces cas sont traités par les agents environnement : après étude du problème, des rendez-vous sont pris conjointement avec les élus du secteur, les habitants et SITA, afin de trouver ensemble une solution.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers solutionnés
2012	31
2013	44
2014	29

Sensibilisation des touristes

L'affluence de visiteurs sur le territoire lors de la période estivale augmente fortement les tonnages d'ordures ménagères collectés et traités. Les professionnels du tourisme, sont, quant à eux, responsables de l'élimination des déchets produits par leurs clients dans le respect du règlement de collecte. Celui-ci stipulant que tous les habitants doivent trier leurs déchets, même les touristes et résidents secondaires. Bien souvent, les équipements pour trier ne sont pas présents ou le tri n'est pas effectué par les vacanciers. A cela plusieurs raisons, le geste de tri étant moins « naturel » qu'à la maison : l'espace est réduit, exigü, les consignes peuvent être différentes et le dispositif de tri peu pratique ou inadapté. De plus, certains de ces touristes ne sont pas francophones. La barrière de la langue peut être un frein à la compréhension des consignes.

Face à ces constats et conscient de la difficulté, le Syndicat a souhaité travailler cette année sur cette thématique. Un Comité de pilotage, composé de professionnels du tourisme (le Syndicat du Pays Puisaye Forterre, des offices du tourisme, des dirigeants de camping, de centre équestre, l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, le Conseil général, l'Association du réseau touristique de la maison de la Puisaye Forterre et du Chantier Médiéval de Guédelon) a travaillé ensemble afin d'évaluer les réels besoins des professionnels du tourisme (outils de communication, formations...), d'établir un plan d'action et un kit de communication qui sera ensuite diffuser par les différentes structures auprès de tous les organismes de tourisme.

Ce travail a abouti à différents outils ou actions pour la période estivale de 2014 :

- une intervention auprès d'une soixantaine de professionnels du tourisme lors de la bourse d'échange des acteurs du tourisme de Saint Fargeau.

- un kit de communication composé :

- D'affiches des consignes par flux (emballages, biodéchets, ordures ménagères...)
- D'affiches complètes de consignes
- D'un modèle de caution sur le tri à inclure dans les contrats de location
- D'une charte d'engagement à mettre sur le site internet des professionnels
- D'un guide du tri en langue étrangère
- D'un label à utiliser sur tous les outils de communication
- Une plaquette d'information à destination des professionnels sur les outils existants et sur la possibilité de réaliser avec le Syndicat un diagnostic technique gratuit (implantation des poubelles, des colonnes de tri, des équipements, signalétique du local poubelle...).



Tous ces outils ont été testés pendant l'été 2014. En fonction du retour terrain, ils seront améliorés et diffusés à plus grand échelle pour la saison 2015 via les offices du tourisme du territoire et téléchargeables sur le site internet.

- une page d'information sur la démarche dans la newsletter de l'Association du réseau touristique de la maison de la Puisaye Forterre

- une dizaine de contacts avec des professionnels du tourisme avec diagnostic technique et adaptation des outils de communication

- un travail de fond avec le Chantier Médiéval de Guédelon et la taverne (mise en place de poubelle de tri adaptées, mise à disposition de colonnes d'apport volontaire seulement accessible par le personnel des cuisines...).

Soutien technique

Certains organisateurs font appel au Syndicat pour un soutien technique pour la mise en place du tri lors de leur manifestation. Les agents environnement peuvent fournir un diagnostic, former le personnel et distribuer différents outils (affiches, guides du tri, du compost, bacs de collecte...). Soutien technique en 2014, à « Taingy dans la Rue » et Guédelon.

LA COMMUNICATION ECRITE

Le SMP Infos

La lettre interne du Syndicat continue. Elle est destinée aux élus (délégués et suppléants, maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux...), les services communaux et les partenaires.

Elle informe des décisions prises sur les différents dossiers et de l'avancée des projets. Elle traite des actions menées et des grands thèmes d'actualité. Cette lettre, véritable lien entre le Syndicat et ses adhérents, est uniquement en version numérique, plus économique et plus réactive sur l'actualité. 4 numéros sont parus en 2014.

L'information aux communes

Une des priorités du Syndicat est d'informer rapidement ses adhérents afin qu'ils puissent diffuser les informations aux habitants.

Pour les problèmes relevant de la compétence communale - ou intercommunale - (élagage, stationnement gênant etc.), un e-mail type a été créé afin d'alerter au plus vite la commune, ou la communauté de communes concernée.

Tous ces signalements sont ensuite traités avec réactivité par les communes à qui nous transmettons l'information. Cette procédure permet d'assurer la poursuite du service dans de bonnes conditions.

En 2014, nous avons signalé :

- 13 stationnements gênants
- 13 besoins d'élagages
- 4 routes barrées
- 10 décalages de jours de collecte en raison des jours fériés
- 36 modifications des horaires de tournées (avance ou retard).

Les bulletins municipaux

Le Syndicat envoie régulièrement des modèles d'articles pour les bulletins municipaux, à tous ses adhérents : consignes de tri, jours fériés et décalage des collectes, déchets générés par les fêtes de fin d'année...

Certaines communes font également régulièrement appel au Syndicat afin de réaliser des articles sur la collecte sélective et les déchets ménagers.

En 2014, le Syndicat a été sollicité par les communes d'Andryes, Champignelles, Chastenay, Courson les Carrières, Lalande, Lavau, Malicorne, Moutiers, Parly, Saintpuits et Saints pour leurs journaux.

Le site internet

Le Syndicat a réalisé cette année son site internet (www.smpuisaye.fr).

Ce site se veut simple, clair et concis, avec peu de texte et beaucoup d'illustrations.

Le site tente d'être complet, c'est un espace riche d'informations dédiées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, des biodéchets, de la collecte sélective et des déchetteries.

Plusieurs onglets s'offrent aux habitants. La partie SMP pour commencer, présente la collectivité, ses missions, le territoire, etc. Une multitude de renseignements se trouvent dans la partie « les déchets en pratique ». Au travers de celle-ci, on

trouve les informations pour bien comprendre les enjeux du tri (les consignes, la valorisation...), que ce soit pour les biodéchets ou les points recyclage. Une autre rubrique informe sur la collecte des ordures ménagères et des biodéchets (jours de collecte, consignes...). Enfin un dernier onglet donne toutes les informations sur les déchetteries : localisation des 10 sites, demande en ligne de la carte d'accès....

Je recycle

Un numéro du « Je recycle », journal destiné à la population est paru en 2014. Il a été distribué à 18 500 exemplaires.

Stop pub

Le Syndicat a réalisé et imprimé un nouveau autocollant stop pub adapté à sa charte graphique. Ce stop pub est à la disposition des communes.



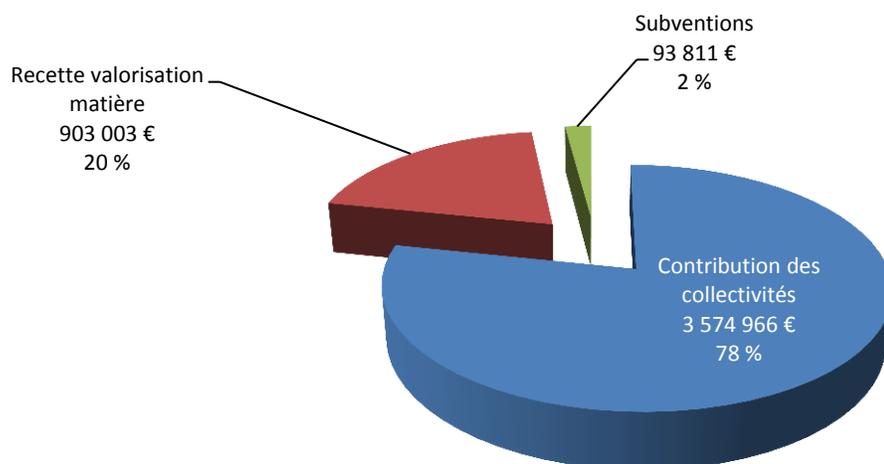
La gestion des points d'apport volontaire

Le parc de conteneur est géré par les agents environnement du Syndicat : inventaire des points d'apport volontaire, mise en état, gestion du stock, déplacement... ainsi que la mise à jour du planning de collecte selon les saisons.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

La participation des collectivités adhérentes représente 78 % des recettes en 2014 (3 574 966 €) soit 98 €/hab.



LA RESPONSABILITE ELARGIE AU PRODUCTEUR (REP) ET LES ECO-ORGANISMES

Le principe de la REP découle de celui du « pollueur – payeur » : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont agréés par l'État, et prélèvent de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits...). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme d'aides aux collectivités ayant signé un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **Eco-Folio** est l'éco-organisme qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués. Jusqu'à présent, la collectivité supportait la charge du coût de collecte et de traitement. En 2014, le partenariat avec Eco-Folio a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 38 900 € (soutien de l'année 2012).

- **La société Eco-emballages** garantit la reprise du verre et des emballages par les filières industrielles, offre une aide dans le domaine de la communication, apporte un soutien financier à la tonne triée etc. Le Syndicat bénéficie du barème « E ». Les aides financières sont versées sur déclaration trimestrielle d'activité des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le tonnage recyclé par habitant est élevé. En 2014, le contrat avec Eco-Emballages a permis de recevoir un soutien à la tonne collectée et recyclée de 308 600 € (somme à affiner en fonction du liquidatif qui nous sera transmis en juin 2015).

- **Le soutien au développement durable (SDD)** est un nouveau soutien issu du barème E d'Eco-Emballages et mis en œuvre pour la première fois en 2012. Basé sur les piliers du développement durable, ce soutien permet aux collectivités présentant de bonnes performances de se voir attribuer un soutien supplémentaire. C'est un moyen d'inciter et d'accompagner les collectivités locales dans une démarche qualité durable en suivant 9 indicateurs : 3 économiques, 3 sociaux et 3 environnementaux. Les collectivités ont ainsi un tableau de bord qui leur permet de suivre l'évolution de leur performance et de se comparer à d'autres collectivités similaires.

En 2014, Eco-emballages nous a versé le SDD de l'année 2012. Nous avons obtenu 6 indicateurs sur 9 soit une bonification de 8 % et 17 704 € de soutien.

Les indicateurs du soutien au développement durable

Cibles économiques	Cibles sociales	Cibles environnementales
Coûts de la collecte sélective <i>Coût complets de la collecte sélective des emballages en euros HT / tonnes recyclées de collecte sélective d'emballages ménagers</i>	Emplois créés par la collecte sélective <i>Effectif en nombre de poste de la collecte et du tri / tonnes recyclées en collecte sélective d'emballages ménagers</i>	Part de la collecte sélective / aux ordures ménagères <i>Tonnes recyclées d'emballages ménagers de collecte sélective / tonnes d'OM collectées + refus</i>
Les recettes de la collecte sélective <i>Montant du liquidatif + vente des matériaux / Coût de la collecte sélective des emballages ménagers</i>	Les ambassadeurs du tri <i>Nombre d'ambassadeurs du tri / tonnes recyclées en collecte sélective d'emballages ménagers</i>	Les performances de collecte sélective <i>Performance de collecte sélective des emballages ménagers (kg/an/hab.)</i>
Les erreurs de tri <i>Niveau de refus en kg/an/hab.</i>	Les accidents de travail de la collecte sélective <i>Nombre d'accidents avec arrêts / effectifs en poste de la collecte sélective</i>	Les émissions de carbone de la collecte sélective <i>Evaluation simplifiée de l'empreinte carbone / tonnes recyclées de collecte sélective d'emballages ménagers</i>
2/3	1/3	3/3

Fond grisé : indicateurs non obtenus par le Syndicat

En déchetteries, des conventions ont été signés avec plusieurs éco-organismes.

Eco-organismes	Déchets concernés	Somme perçue en 2014
OCADD3E	DEEE	20 209 €
ECO TLC	Textile	3 646 €
ECO DDS	Produits toxiques	8 641 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	
NESPRESSO	Capsules Nespresso	

LE BUDGET

Total des dépenses	
Investissement	1 062 093 €
Fonctionnement	4 639 527 €

Total des recettes	
Investissement	1 024 645 €
Fonctionnement	4 938 892 €

LES ANNEXES

ANNEXE I : LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collectivité adhérente représentée	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes Cœur de Puisaye	Laurent Bonnotte	Gilles Demersseman Pierre Denis Isabelle Froment Meurice Robert Garnault Mireille Gelmi
	Benoît Brajeux	
	Michel Carré	
	Vincent Dufour	
	Claude Ferron	
	Yves Fouquet	
	Martial Hermier	
	Jean Joumier	
	Gérard Legrand	
	Jean-Luc Salamolard	
	Jean - Philippe Saulnier - Arrighi	
Communauté de communes Forterre Val d'Yonne	Jean - Luc Vandaele	Jacqueline Sumereau Monique Wlodarczyk
	Dominique André	
	Paul Chocat	
	Patrick Dubois	
	Jean Marc Léger	
Communauté de communes Orée de Puisaye	Sylvain Noël	Joël Lales Isabelle Léon-Dufour
	Michel Beullard	
	Hervé Chapuis	
	Michel Courtois	
	Lucile Lesince	
Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre	Francis Moreau	Claude Conte Joël Guemin Denis Pouillot
	Pascale De Mauraige	
	Michel Garraud	
	Claude Macchia	
	Lucette Marceau	
	Jean Massé	
	Dominique Morisset	
	Jean - Claude Reboullot	
Franck Sallin		

ANNEXE II : LA COMPOSITION DU BUREAU

Michel Carré - Président
 Claude Ferron - 1^{er} Vice-Président
 Jean Massé - 2^{ème} Vice-Président
 Paul Chocat - 3^{ème} Vice-Président
 Dominique André

Michel Beullard
 Benoît Brajeux
 Michel Courtois
 Patrick Dubois
 Michel Garraud

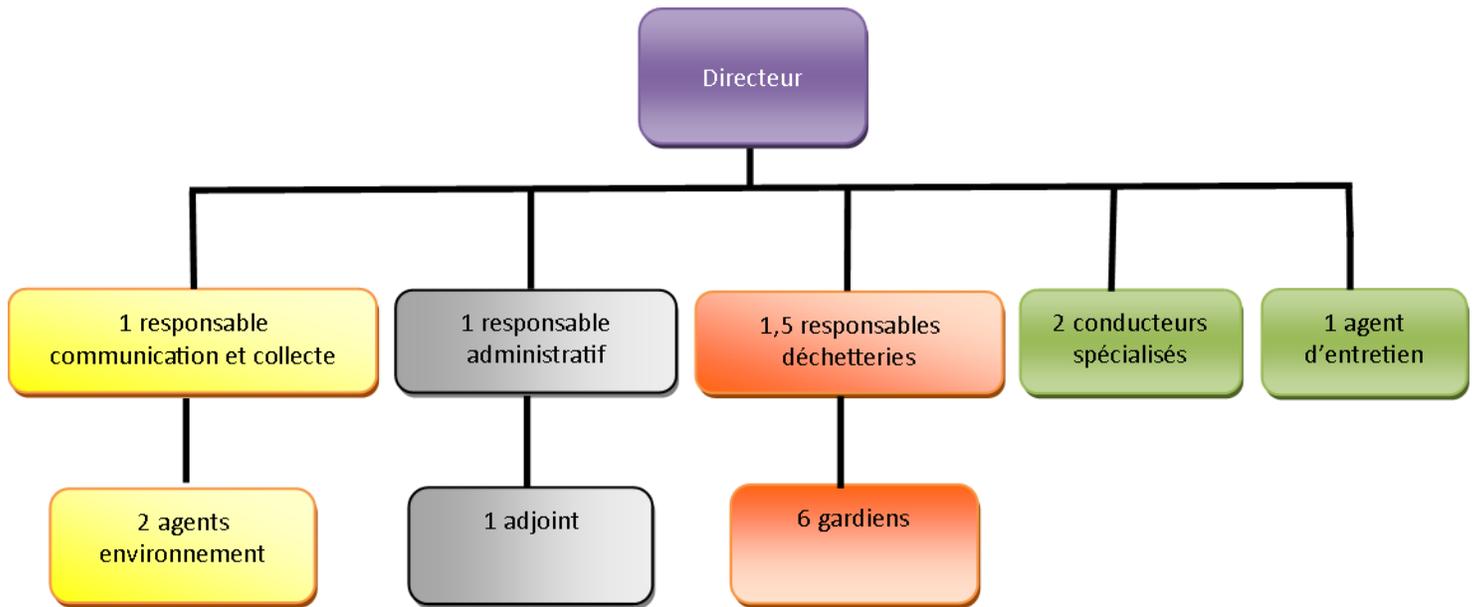
Gérard Legrand
 Francis Moreau
 Jean - Claude Reboullot
 Jean Luc Salamolard
 Franck Sallin

ANNEXE III : LE PERSONNEL

Le Syndicat au 31/12/2014 comptait 17 agents dont 8 agents féminins.

Les compétences se répartissent entre 4 emplois de la filière administrative et 13 emplois de la filière technique dont

- 2 agents catégorie A
- 3 agents catégorie B
- 12 agents catégorie C



ANNEXE IV : STOCK DES EQUIPEMENTS

	Dans les communes	Au Syndicat	Total
Bacs à biodéchets 120 l	653	121	774
Bacs à biodéchets 240 l	6	9	15
Bioseau	276	80	356
Composteurs	118	65	183
Colonnes à emballages	/	4	4
Colonnes à papiers	2	1	3
Colonnes à verre	5	1	6

ANNEXE V : LES MARCHES ET LEURS ECHEANCES

	Intitulé du marché	Début contrat	Durée du contrat	Fin du contrat	Prestataire
OM / Bio.	Collecte des déchets ménagers et assimilés	01/10/2007	7 ans + prolongation	28/02/2015	Sita
PAV	Collecte des emballages et journaux-magazines en apport volontaire	01/11/2014	7 ans	31/10/2021	Bourgogne environnement
	Collecte du verre	01/01/2008	7 ans	31/12/2014	Gachon
	Tri et conditionnement des matériaux recyclables	01/02/2012	4 ans	31/01/2016	Centre de tri Sorepar Ormoy
Déchetteries	Evacuation bennes DV et encombrants de Molesmes	14/08/2010	4 ans	14/08/2014	Devael
	Evacuation bennes bois, déchets verts, encombrants, gravats, ferraille, batteries	01/05/2012	3 ans renouvelable 3 ans	01/05/2015	Bourgogne Recyclage
	Evacuation bennes cartons	01/05/2012	3 ans renouvelable 3 ans	01/05/2015	Shamrock
	Evacuation DMS	01/05/2012	3 ans renouvelable 3 ans	01/05/2015	Triadis
Site	Prestation de service pour le traitement ponctuel des lixiviats excédentaires de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau	17/09/2014	1 an renouvelable 1x1 an	17/09/2015	Lyonnaise des eaux
	Travaux de terrassement et d'étanchéité de l'ISDND de Ronchères - St Fargeau Lot 1 Terrassement	7/03/2014	1 an renouvelable 3x1 an	07/03/2015	Volgré Dubois Travaux Publics
	Lot 2 Etanchéité				Jean Lefebvre Sud Est

ANNEXE VI : LEXIQUE

AV : apport volontaire

C1 : collecte une fois par semaine

C2 : collecte deux fois par semaine

CC ou CdC : Communautés de Communes

DARSRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE ou D3E : déchets électriques et électroniques d'équipements

DIB : Déchets Industriels Banals

DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

PAV : points d'apport volontaire

REP : Responsabilité Elargie au Producteur

SDD : Soutien au Développement Durable

SMP : Syndicat mixte de la Puisaye

TGAP : Taxe Générales sur les Activités Polluantes

Pour contacter le Syndicat mixte de la Puisaye

Collecte et traitement, les problèmes des usagers

Edwige MONANGE	03 86 74 28 72	edwige.monange@smpuisaye.fr
Magalie TANDY	03 86 74 28 71	magalie.tandy@smpuisaye.fr

Communication

Christèle LESNIAK	03 86 74 27 77 06 45 44 90 47	christele.lesniak@smpuisaye.fr
-------------------	----------------------------------	--------------------------------

Déchetteries

Mathieu CAISSO	03 86 74 28 76 06 71 02 64 22	mathieu.caisso@smpuisaye.fr
Jean François ROUET	03 86 74 28 76	jean-francois.rouet@smpuisaye.fr

Gestion administrative / Comptabilité

Evelyne GIEVIS-TETU	03 86 74 28 70	evelyne.gievis-tetu@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	delphine.thirot@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr

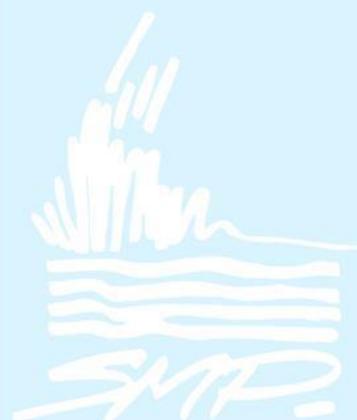
Direction

Paul-Henri DELAMOUR	03.86.74.28.70 06 45 44 25 11	paul-henri.delamour@smpuisaye.fr contact@smpuisaye.fr
---------------------	----------------------------------	--

Pour les habitants, un seul téléphone, quelque soit la demande :
0 800 584 762

Pour les habitants, un seul e-mail, quelque soit la demande :
jerecycle@smpuisaye.fr

Pour tous, un site internet :
www.smpuisaye.fr



Syndicat mixte de la Puisaye

Bois des Vaunottes - 89170 RONCHERES

Tél. 03 86 74 28 70 - Fax 03 86 74 28 74 -

Mèl : jerecycle@smpuisaye.fr

www.smpuisaye.fr